

BULLETIN EUROPEEN DU MONITEUR

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE LA CONSTRUCTION ET DES SERVICES ASSOCIES

Federatsia

Russie : le projet d'île artificielle rétrécit. Le groupe russe M-Industria, qui veut créer pour le compte du groupe Allied Business Consultants des Emirats-Arabes-Unis une île artificielle baptisée Federatsia sur la mer Noire, près de Sotchi, a décidé de changer d'emplacement pour la construire en eaux moins profondes – 15 m maximum au lieu de 23 – et réduire ainsi de 43 % le coût des travaux de terrassement, le volume de la terre à déplacer tombant de 110 à 55 millions de m³. Selon le projet initial, l'île devait être reliée à la côte par deux tunnels et un pont et accueillir des bâtiments totalisant 2,5 millions de m². Touché par la crise, l'investisseur a décidé de diviser les travaux en deux tranches et ne réaliser entre 2010 et 2013 que la première (création et aménagement de 82 ha de terrain). L'investissement pour cette première tranche est estimé à 2 milliards de \$.

RUBRIQUES

EN DIRECT DE BRUXELLES	2
LES MARCHÉS	5
<i>A noter</i>	10
PROJETS ET CONTRATS	11
LES ENTREPRISES	13
<i>A suivre</i>	14
<i>Carnet</i>	15
TEXTES OFFICIELS	16
DOCUMENT SPÉCIAL	17
<i>Déclaration et Politique "architecture et développement durable"</i>	

L'ESSENTIEL DE LA SEMAINE

Détachement de travailleurs : une base de données européenne. Les fédérations européennes des employeurs et des travailleurs du BTP (FIEC et FETBB) lancent un site internet recensant toutes les informations utiles – *page 2*

Nouvelle directive "écoconception". La directive de 2005 a été révisée pour intégrer les produits qui ont un impact sur la consommation d'énergie – *page 2*

Enfin un plan d'action européen pour la mobilité durable. Il aura fallu deux ans à la Commission pour adopter un plan de 20 mesures pour aider les collectivités. Anne Houtman, chargée de rédiger ce texte, en explicite le contenu – *page 3*

Les majors allemands satisfaits des élections. Le futur gouvernement devrait notamment favoriser les partenariats public-privé Outre-Rhin – *page 5*

Levée de boucliers contre les constructeurs anglais fraudeurs. Plusieurs autorités locales pourraient refuser de travailler avec les groupes de BTP récemment condamnés par l'autorité de la concurrence – *page 6*

Les majors du BTP européen à l'assaut du nucléaire britannique. Bouygues, Vinci, Hochtief ou encore Skanska, en partenariat avec des Britanniques, devraient se porter candidats pour les marchés de génie civil des centrales nouvelle génération que le gouvernement veut construire – *page 8*

Portugal : les grands projets ont eu chaud. Les Socialistes vainqueurs des législatives ne remettront pas en cause le programme de construction de lignes à grande vitesse et autoroutes – *page 9*

Pays de Galles : l'énorme projet d'école militaire se précise. La construction d'une école militaire pour 13 milliards d'€ sur l'ancienne base aérienne de St Athan devrait débiter fin 2010. C'est l'un des projets les plus complexes jamais entrepris par le ministère de la Défense – *page 11*

Saint-Pétersbourg : feu vert pour la tour Gazprom. Malgré de vives protestations, la ville et la région ont définitivement approuvé le projet Okhta Tsentra, un gratte-ciel de 403 m dont le coût est estimé à 1,4 milliard d'€ – *page 11*

Hochtief Concessions pourrait entrer en Bourse. Les rumeurs se confirment : le major du BTP allemand souhaite bien mettre une partie du capital de sa filiale sur le marché en octobre – *page 13*

Wolseley dans le rouge. Le Britannique, n°1 mondial de la plomberie et du chauffage, vient d'annoncer une perte annuelle avant impôts de 830 millions d'€... bien qu'il ait déjà licencié 10 000 personnes – *page 15*

Déclaration et politique sur l'architecture et le développement durable. Le Conseil des architectes d'Europe (CAE-ACE) publie un véritable manifeste qui se veut engageant pour la profession – *page 17*

DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS DU BTP : UNE BASE DE DONNÉES EUROPÉENNE. La directive de 1996 relative au détachement des travailleurs est une des pièces majeures de la réglementation européenne pour le secteur du BTP, qui se caractérise notamment par la forte mobilité de sa main d'œuvre. La Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC) et la Fédération européenne des travailleurs du bois et du bâtiment (FETBB) ont développé, conjointement et avec l'aide financière de la Commission européenne, une base de données pour faciliter l'accès à l'information sur l'application de ce texte dans le BTP européen. Cette base, accessible en ligne, livre aux entreprises et travailleurs qui souhaitent réaliser un chantier temporaire dans un autre Etat, les informations et contacts utiles sur les conditions de travail (salaires minimum, temps de travail, santé, sécurité, congés, etc.) dans les différents pays de l'Union. Les informations sont rédigées en anglais et dans la langue nationale. Ce travail, qui s'est étalé sur plusieurs années, a vocation à être mis à jour régulièrement. Il favorise la transparence de la mobilité des travailleurs sur les petits et grands chantiers. Pour l'instant, seules manquent les données concernant la Suède, l'Estonie, la Lettonie, et Malte. *Voir <http://www.posting-workers.eu>*
Commentaire. Officiellement, on dénombre environ 80 000 détachements par an dans l'UE. Suite à plusieurs contentieux majeurs qui ont fait grand bruit, l'idée de réviser ce texte fait débat depuis plusieurs mois (BEM du 21 septembre, p.2). La FETBB se prononce en faveur d'une révision et, au-delà, de l'adoption d'une carte d'identité professionnelle. De son côté, la FIEC estime préférable d'œuvrer en faveur d'une bonne application de la réglementation existante.

ADOPTION DE LA DIRECTIVE "ÉCOCONCEPTION". Le Conseil des ministres a adopté, sans débat le 24 septembre, la révision de la directive relative à l'écoconception des produits, qui remplace et élargit le champ d'application de la directive 2005/32. En effet, les règles en matière d'écoconception ne s'appliquaient jusqu'ici qu'aux produits consommateurs d'énergie. À l'avenir, tous les produits liés à l'énergie seront concernés, tels que les fenêtres, les isolants ou certains produits consommateurs d'eau comme les pommeaux de douche ou les robinets. La directive prévoit la mise en place d'exigences que les produits liés à l'énergie devront respecter pour pouvoir circuler librement dans l'Union. Ces exigences doivent maintenant être définies par la Commission européenne dans le cadre de la procédure de comitologie. La directive précise que les produits technologiques les plus performants disponibles sur le marché – y compris sur les marchés internationaux – serviront de référence et que le niveau des exigences d'écoconception devra être établi sur base d'analyses techniques, économiques et environnementales.
Commentaire. Ces nouvelles règles pousseront les fabricants de produits liés à l'énergie à prendre en considération, dès le stade de la conception, l'impact environnemental desdits produits tout au long de leur cycle de vie. D'autres mesures devraient être adoptées prochainement, notamment concernant les circulateurs indépendants.

FINANCEMENT : UNE "FACILITÉ" POUR LES BALKANS. La Commission européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) se sont mis d'accord, le 24 septembre, pour lancer le cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux. Il s'agit, en fait, d'une "facilité" commune pour octroyer des aides non remboursables et des prêts conjoints. Ces fonds financeront la préparation de projets prioritaires d'investissement dans les Balkans occidentaux (Albanie, ARYM, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Serbie et Monténégro), notamment pour les projets d'infrastructures, les PME et l'efficacité énergétique. La Commission y engagera 87 millions d'€ tandis que la BEI, la BERD et la CEB y apporteront 10 millions chacune. Etats membres et autres donateurs sont invités à y participer, via le Fonds européen pour les Balkans occidentaux cogéré par la BEI et la BERD.
Commentaire. Par ailleurs, la BEI et la BERD débloqueront 1 milliard d'€ de prêts pour des projets prioritaires dans la région via une facilité commune de prêts parallèlement à cette facilité d'aides non remboursables.

INDUSTRIE : L'UE VEUT MAÎTRISER LES TECHNOLOGIES CLÉS. La Commission européenne a proposé d'élaborer et de mettre en œuvre une vision européenne pour le déploiement industriel de technologies clés génériques, telles que la nanotechnologie, la microélectronique et la nanoélectronique, les matériaux avancés, la biotechnologie et la photonique, qui revêtent une importance majeure pour passer à une économie de la connaissance à faibles émissions de carbone. Elle envisage notamment d'élaborer des stratégies de compétitivité. Elle mettra en place un groupe d'experts à haut niveau pour développer une stratégie à plus long terme et des actions concrètes coordonnées au niveau européen, en fonction du degré de maturité de chaque technologie.

"CE PLAN D'ACTION POUR LA MOBILITÉ DURABLE VEUT AIDER TOUTES LES VILLES"

Un entretien avec Anne Houtman, DG Transports et Energie de la Commission européenne

La Commission européenne a adopté le 30 septembre un plan d'action pour favoriser la mobilité urbaine durable. Ce plan, qui fait suite au Livre vert sur la mobilité urbaine de septembre 2007, identifie 21 mesures concrètes pour aider les autorités locales, régionales et nationales. Dans la mesure où la Commission n'a pas pu, pour des raisons politiques, sortir son plan d'action comme prévu avant fin 2008, le Parlement s'est emparé du sujet avant la fin de son mandat et fait ses propres propositions (BEM du 27 avril, p.17). Dans ce plan, la Commission suggère des initiatives aux autorités locales et régionales pour s'attaquer aux problèmes qu'engendrent les encombrements, en veillant à ne pas se substituer à elles dans les choix des solutions. Parmi ces actions, citons l'amélioration des droits des voyageurs dans les transports publics urbains, la poursuite de la recherche, l'établissement de liens entre la mobilité urbaine et les politiques de l'UE en matière de santé, de cohésion, de handicap, etc., la préparation de matériel d'information, d'actions de formation pour accélérer l'adoption de plans de mobilité urbaine durable par les autorités locales. S'il n'est pas question dans ce texte d'imposer des péages urbains, des zones vertes ou le tramway dans chaque grande ville, la Commission entend promouvoir l'échange de bonnes pratiques. Elle préparera aussi des documents d'orientation, notamment sur le fret urbain ou les systèmes de transport intelligents. Elle entend également créer une base de données recensant les meilleures pratiques pour la mobilité urbaine. En 2012, la Commission examinera la mise en œuvre du plan et déterminera s'il est nécessaire d'engager de nouvelles actions. Anne Houtman, directrice de la Direction A (marché intérieur et développement durable) à la DG TREN de la Commission, est chargée de ce texte. Elle en explique les enjeux au BEM.

Pourquoi l'adoption de ce plan a-t-elle tardé alors que ce sujet relève des réflexions sur le développement durable ?

Son adoption par la Commission, attendue initialement à l'été 2008, a été retardée car les conditions politiques n'étaient pas réunies à l'époque. Ce sujet est en effet très sensible car il touche la question des compétences locales. Il faut donc trouver le bon langage pour éviter les peurs inutiles. Le Parlement européen, notamment grâce à l'action de Gilles Savary qui a su trouver l'appui de tous les groupes politiques, a ensuite livré des réflexions très constructives dans son rapport d'initiative d'avril. Notre texte donne donc aujourd'hui une visibilité et une

cohérence à tout un ensemble d'actions à réaliser ou déjà engagées au niveau européen.

Quelle est la valeur ajoutée d'une action au niveau européen ?

La consultation publique a montré un très large consensus sur le fait que l'Union européenne a un rôle à jouer pour favoriser une mobilité urbaine durable. Naturellement, les villes sont toutes différentes, que ce soit en termes de climat, de géographie, de culture... Mais elles font aussi face à des problématiques communes, notamment en matière de mobilité. Et la Commission européenne est bien placée pour analyser, de façon objective, les expériences locales et faire remonter les initiatives qui ont bien fonctionné dans les différents pays européens. Ce plan d'action n'est absolument pas contraignant. Il vise simplement à recueillir et partager des expériences qui peuvent servir à d'autres villes, leur permettre de gagner du temps...

Quel peut-être le rôle de l'UE en matière de mobilité durable ?

Comme je vous le disais, nous sommes dans l'incitatif. Le fait de faire connaître les bonnes solutions, celles qui fonctionnent, c'est déjà une façon d'inciter. Nous voulons donner aux collectivités une boîte à outils dans laquelle elles pourront piocher si elles le souhaitent et en fonction de leurs besoins. Nous voulons donner des clés aux collectivités et aider celles qui souhaitent agir. Car seul l'échelon local peut vraiment faire bouger les choses au niveau local. Il ne faut pas oublier que plus de 70 % de la population européenne vit dans des agglomérations et 85 % du PIB de l'Union est généré dans les villes. 40 % des émissions de CO₂ et 70 % des émissions d'autres polluants provenant du secteur routier sont dues au trafic urbain. Les trajets longue distance des biens et des personnes partent et arrivent dans les villes, qui sont devenues des nœuds majeurs. On ne peut donc pas se concentrer seulement sur les TGV. En effet, quand vous sortez d'un train qui vous a fait gagner de précieuses minutes, vous ne voulez pas perdre 2 h dans les embouteillages! Nous devons donc aussi élever le débat pour réfléchir davantage en termes de systèmes de transports. Nous pouvons aussi veiller à ce que, au niveau européen, les solutions adoptées localement soient interopérables. Je pense par exemple au péage urbain qu'un camionneur doit acquitter en différents endroits d'Europe. Ce dernier ne peut transporter une multitude de "boîtes".

Quelles actions concrètes envisagez-

vous de lancer ?

Le plan d'action européen identifie 20 actions classées selon 5 thèmes :

- L'intégration des politiques. Il s'agit en quelque sorte d'apprendre à penser ensemble, en réunissant tous les intéressés autour de la table. Je pense par exemple à Lille et à son usine de biogaz qui alimente des bus en carburant à partir des déchets ménagers. Il s'agit également de veiller à l'interconnexion de l'ensemble des modes de transport, notamment dans le cadre de plans intégrés de mobilité urbaine durable. Enfin, il convient d'encourager l'élaboration de plans de mobilité durable, notion entendue comme étant une vue à long terme qui optimise la mobilité en minimisant la congestion, le bruit, la pollution, etc.

- L'attention portée aux besoins des citoyens. Pourquoi les citoyens n'utilisent pas plus les transports en commun ? Sur quels leviers agir (tarification, interopérabilité des billetteries, accessibilité...) pour les inciter à le faire ? Comment rendre ce mode de transport plus attirant ? Voici quelques unes des questions que nous voulons travailler.

- L'écologisation du transport urbain. Nous parlons ici de soutenir le développement de véhicules propres et les modes de transports doux, d'étudier l'efficacité des péages – qui ont vocation à modifier les comportements et à faire payer l'usage de ressources rares –, de mettre en place des systèmes permettant à plusieurs acteurs de se regrouper pour lancer des appels d'offres afin d'obtenir de meilleurs prix.

- L'optimisation des systèmes. Nous voulons promouvoir l'échange de bonnes pratiques, créer un observatoire virtuel pour améliorer les données dont nous disposons, faciliter les modes de circulation doux et la protection des usagers vulnérables, les systèmes de transport intelligents et étudier la problématique du fret urbain.

- Le financement, qui est le nerf de la guerre. Il convient, selon nous, d'optimiser ce qui existe en faisant mieux fonctionner ensemble des instruments tels que les fonds structurels, ceux de la recherche (notamment via Civitas)... Et, dans le cadre de la préparation des prochaines perspectives financières, nous examinerons les besoins de financement pour la mobilité durable.

Quel calendrier avez-vous retenu ?

Nous avons établi un calendrier jusqu'en 2012 dans lequel s'insèrent ces actions. Mais, je le rappelle, ce texte n'a pas de caractère obligatoire et n'engage que nous. Il faut juste que toutes les villes sachent que l'on peut leur apporter quelque chose. http://ec.europa.eu/transport/urban/urban_mobility/urban_mobility_en.htm

UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LA COMMISSION À LUXEMBOURG. Le commissaire chargé de l'Administration, Siim Kallas, le ministre luxembourgeois du Développement durable, Claude Wiseler, et le président du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau du Kirchberg Patrick Gillen, ont signé le 25 septembre un accord régissant les grands axes de la coopération entre les autorités luxembourgeoises et la Commission pour la construction d'un complexe administratif destiné à remplacer l'actuel bâtiment Jean Monnet. Ce bâtiment, construit en 1975, héberge actuellement 1 900 des 3 500 agents qui travaillent dans les services de la Commission à Luxembourg. L'accord signé met un terme à des discussions entamées en 2002. L'État luxembourgeois s'engage à mettre le foncier à disposition, à préfinancer, construire et livrer clés en mains à la Commission le nouveau bâtiment Jean Monnet 2. Le projet comprend deux phases : une 1^{ère} portant sur 76 000 m² et une 2^{ème} sur 44 000 m². Une extension de 32 000 m² sur une parcelle adjacente fera l'objet d'un éventuel accord ultérieurement. Le bâtiment principal devrait être livré en 2015, permettant alors à la Commission de regrouper pratiquement tous ses services sur un même site.

Commentaire. La Commission a par ailleurs adopté un guide sur sa politique architecturale annoncé dans sa communication sur la politique immobilière en septembre 2007. Ce document définit des principes fondamentaux en la matière : recours à des concours d'architecture, dans le but d'assurer une haute qualité de la construction et le respect des paramètres en matière d'efficacité énergétique et d'environnement ; recherche de l'innovation ; proximité des transports publics et facilité d'accès aux personnes à mobilité réduite ; intégration harmonieuse des bâtiments de la Commission dans le contexte urbain et expression de la dynamique du projet européen ; définition d'un "fil rouge", suite à un concours d'idées pour trouver une symbolique commune à tous les immeubles occupés par la Commission.

Voir http://ec.europa.eu/civil_service/audience/real_estate/index_fr.htm

DIRECTIVE "SERVICES" : LES ETATS MEMBRES CRITIQUÉS. Après avoir débattu de la mise en oeuvre de la directive "services" de 2006, les ministres européens, réunis en Conseil Compétitivité le 24 septembre, se sont engagés à redoubler d'efforts en vue de sa transposition d'ici au 31 décembre. Dans les conclusions du Conseil, les ministres lancent notamment un rappel à l'ordre des différents Etats en matière d'évaluation mutuelle de la législation, de points de contact et de procédures électroniques interopérables. Or, plusieurs fédérations d'entreprises telles que Eurocommerce, l'UEAPME ou Eurochambres ont déjà fait savoir que certains pays ne seraient pas en mesure de mettre en place des points de contact unique dans les délais.

DES RELATIONS UE-AMÉRIQUE LATINE REVUES ET CORRIGÉES. La Commission européenne propose une politique renouvelée visant à renforcer le partenariat stratégique UE-Amérique latine au travers d'une communication intitulée "UE-Amérique latine : un partenariat entre acteurs mondiaux". Elle y fait le point sur les relations bi-régionales et décrit les objectifs pour les années à venir. Le texte propose en outre la création d'une facilité d'investissement en Amérique latine, qui devrait avoir un effet de levier pour mobiliser des ressources d'institutions financières en vue du financement de projets dans des infrastructures énergétiques, et notamment en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, de transports et d'environnement.

Voir http://ec.europa.eu/external_relations/la/index_en.htm

ÉCOLABEL : PRIX DE LA COMMUNICATION. La Commission européenne a décerné, le 23 septembre, les premiers prix de la communication sur l'écolabel. Ils récompensent les efforts réalisés par des entreprises et/ou organisations pour promouvoir l'image du label écologique européen. Les gagnants ont été sélectionnés par un jury d'experts en environnement et en communication. Dans la catégorie "producteurs", le prix a été décerné ex-aequo à deux lauréats : le producteur de céramique italien Gruppo Concorde (Modène) pour sa campagne de promotion, ses brochures et la mise en évidence du logo à la fleur et le fabricant français de peintures et vernis ONIP (Paris) qui a défendu, par tous moyens de communication, l'écolabel dans les milieux professionnels et commerciaux.

Voir <http://www.ecolabel.eu>

TRAVAUX SOUTERRAINS : UNE FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT. L'AITES (Association internationale des tunnels et de l'espace souterrain) a lancé, le 25 septembre, la création d'une Fondation pour l'enseignement et la formation professionnelle dans le domaine des tunnels et de l'espace souterrain (ITA-CET). Cette fondation offrira ses services dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle à des entreprises et des professionnels, y compris pour des pays non membres de l'AITES. Son objectif est d'être un relais sur des questions techniques, juridiques, financières, de sécurité et d'environnement qui sont posées dans le secteur spécifique des tunnels et de l'espace souterrain.

ALLEMAGNE

LES MAJORS ALLEMANDS, VAINQUEURS DES ÉLECTIONS. Les deux majors allemands, Hochtief et Bilfinger Berger, peuvent se réjouir de la victoire des libéraux aux élections législatives du 27 septembre. Ils devraient en effet profiter du virage libéral du prochain gouvernement Merkel, estiment la presse et les analystes. Certes, ils ne s'attendent pas à un boom sur le marché du BTP mais les majors pourraient profiter de l'essor des projets en partenariat public-privé (PPP), très prisés par les libéraux, et sortir ainsi du rouge sur le marché intérieur.

Commentaire. La Fédération des majors du BTP allemand (HDB) a réclamé au futur gouvernement, qui sera composé de conservateurs et de libéraux, un renforcement des investissements dans les infrastructures, une redéfinition des méthodes de financement public et une politique fiscale plus favorable à la croissance.

BTP : LA RÉCESSION SE POURSUIT. Le carnet de commandes des entreprises du BTP a de nouveau reculé en juillet, malgré le plan de relance du gouvernement (-8,4 %), constate l'Office fédéral des statistiques. La récession s'accélère même légèrement (-7 % seulement en juin). Le BTP reste toutefois relativement épargné par la crise par rapport à d'autres secteurs industriels, selon les statisticiens. La Fédération des majors du BTP allemand (HDB) confirme la mauvaise santé du secteur avec un recul de 13,9 % des entrées de commandes en juillet. Il confirme, lui aussi, que le plan de relance conjoncturel n'a eu encore aucun effet sur l'activité du BTP. "Malgré des milliards d'€ d'investissement, nous ne voyons pas de véritable signe de reprise", constate le porte-parole du HDB.

DES PARKINGS AUTOROUTIERS POUR POIDS LOURDS. Le ministre des Transports, Wolfgang Tiefensee, a confirmé le programme de construction de 11 000 places de parkings pour les poids lourds sur les autoroutes d'ici à 2012. Les coûts seront supportés par l'Etat fédéral. Cette année, le gouvernement a déjà dépensé 200 millions d'€ pour la construction de parkings autoroutiers, dont plus de 130 millions proviennent du plan de relance conjoncturel.

BENELUX

LOGEMENT : FORTE BAISSÉ DES PERMIS DE CONSTRUIRE AUX PAYS-BAS. Au 1^{er} semestre, 32 000 permis de construire des logements ont été délivrés par les autorités communales néerlandaises, soit 10 % de moins qu'au 1^{er} semestre 2008. Ce qui correspond au plus bas niveau atteint depuis 2004. La valeur des travaux est estimée à 4,5 milliards d'€, en recul aussi de 10 % par rapport à l'année précédente, relève CBS, l'institut statistique. D'importantes différences apparaissent selon les provinces. Celle de Drenthe a vu le nombre des permis de construire diminuer de moitié, tandis que la province de Flevoland a attribué 37 % de permis supplémentaires.

Commentaire. Toujours au 1^{er} semestre, 27 000 maisons ont été livrées, un chiffre en recul de 4 % par rapport au 1^{er} semestre 2008.

LUXEMBOURG : LES LOGEMENTS SE METTENT À POUSSER À BELVAL. L'inauguration d'un premier immeuble sur la zone Belval-Nord, le 21 septembre, symbolise l'ouverture du volet "logement" sur l'ancienne friche sidérurgique au sud du Luxembourg qui se transforme progressivement en ville nouvelle. Dans cette partie Nord spécifiquement dédiée à l'habitat, le chantier de 350 logements s'étalera de 2012 à 2015, en complément des 250 en cours de réalisation jusqu'en 2012 sous maîtrise d'ouvrage de cinq promoteurs luxembourgeois. Outre Belval-Nord, les chantiers déjà lancés se concentrent surtout dans le cœur à dominante tertiaire de la future ville, dont les 340 appartements que livrera le promoteur néerlandais Multiplan fin 2009 puis au 2^{ème} semestre 2010 dans ses programmes Belval Plaza I et II, en surplomb de commerces.

Commentaire. A plus long terme, un millier de logements supplémentaires sont programmés à Belval de façon à atteindre l'objectif d'un parc de plus de 2 000 unités permettant l'accueil de 5 000 habitants en 2020 à la frontière française. Voir <http://www.abora.lu>

ESPAGNE

LGV : L'ADIF INVESTIT PLUS DE 90 MILLIONS D'EUROS DANS LA MAINTENANCE. Le gestionnaire des infrastructures ferroviaires espagnoles, l'Adif, va lancer des appels d'offres pour la maintenance des LGV Madrid-Tolède, Madrid-Séville et Madrid-Malaga. Ces travaux seront réalisés d'ici 2013 pour assurer la sécurité, la fiabilité et la régularité du trafic (voir aussi p.12).

LE MARCHÉ DES RÉSIDENCES SECONDAIRES PARALYSÉ. Toutes les statistiques convergent : un million de logements construits sont à vendre sur le marché espagnol et 45,7 % sont situés sur les zones touristiques du littoral. La demande étrangère, notamment anglaise et allemande, s'est totalement tarie. Pour sortir de cette situation, les experts recommandent un meilleur partenariat banques-promoteurs pour offrir à nouveau une garantie sur les produits espagnols à l'étranger.

BTP : ATTRIBUTIONS EN BAISSÉ. Selon une étude réalisée par Seopan, le ministère de l'Équipement (Fomento) a attribué pour 4,12 milliards d'€ de travaux au cours des huit premiers mois de l'exercice en cours, soit une baisse de 52,9 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

FRANCE

UN PROJET DE BUDGET 2010 TRÈS VERT. Le gouvernement français a présenté, le 30 septembre, un projet de budget pour 2010 qualifié "de sortie de crise". En effet, il prolonge l'effort de relance économique engagé cette année au prix d'un déficit public record, à 8,5 % du PIB l'an prochain. Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) explique que son budget 2010 permettra de "construire un nouveau modèle de croissance". Une "croissance verte" qui représenterait 35 milliards d'€ d'investissements par an. Ce budget 2010 se caractérise par le renforcement de dispositifs qui "ont fait leurs preuves", notamment pour la promotion de l'efficacité énergétique. Les crédits d'impôt et les prêts à taux zéro seront majorés pour l'acquisition d'un logement neuf basse consommation, en résidence principale. 35 000 prêts à taux zéro ont été signés depuis leur mise en place et le ministère en prévoit 200 000 d'ici fin 2010. L'intégration des ENR dans le mix énergétique fera également l'objet d'une attention particulière, puisque le budget du fonds "chaleur" est doublé, passant à 314 millions.

NOUVELLE BAISSÉ DES MISES EN CHANTIER. Le nombre de mises en chantier de logements a encore reculé entre juin et août pour atteindre 72 230, soit 31,2 % de moins qu'un an plus tôt, selon le ministère de l'Écologie. Le nombre de permis de construire a baissé de 30 %, à 80 750 unités sur la période. Le repli des mises en chantier est de 19 % à 308 484 unités sur 12 mois et celui des permis de 20,2 % à 367 861 unités. "Les mises en chantier ont fortement reculé : on atteindra seulement 300 000 à 310 000 en 2009, contre 368 000 en 2008 et 435 000 en 2007", souligne Michel Mouillart, professeur à l'Université Paris-X.

Commentaire. Pour répondre à la demande de logements non satisfaite en France, l'objectif affiché du gouvernement était de 500 000 logements par an.

EN BREF. La Banque européenne d'investissement (BEI), le bras financier de l'Union européenne, a signé le 28 septembre un accord de prêt de 500 millions d'€ pour l'extension du tramway dans les quartiers Est de la capitale française. La BEI a déjà financé le premier tronçon à hauteur de 130 millions ● Le député (UMP) Pierre Lequiller et l'eurodéputée (PPE) Sophie Auconie ont été chargés par le gouvernement d'élaborer un rapport sur les fonds structurels non utilisés par la France (14 % des fonds entre 2000 et 2006).

GRANDE-BRETAGNE

LEVÉE DE BOUCLERS CONTRE LES CONSTRUCTEURS FRAUDEURS. Un consortium de plusieurs autorités locales du Yorkshire et de l'Humberside pourrait désormais refuser de travailler avec les 103 entreprises du BTP condamnées par l'Office of Fair Trading (OFT), le gendarme britannique de la concurrence de première instance, pour des offres truquées dans le cadre de contrats publics et privés en Angleterre (BEM du 28 septembre, p.8). "Une clause de rupture de contrat en cas de condamnation par l'OFT est une option", explique le porte-parole du consortium. Ces marchés publics représentent 1,3 milliard d'€ par an, soit un manque à gagner important pour les fraudeurs. Selon le magazine spécialisé britannique "Building", certains districts du Pays de Galles et du sud-ouest de l'Angleterre pourraient faire de même, et ce malgré l'opposition de l'OFT. Certaines autorités locales pourraient aussi porter plainte contre les coupables.

Commentaire. L'OFT a imposé 143 millions d'€ d'amendes au terme de l'enquête la plus fouillée qu'il ait jamais conduite qui a révélé des soumissions frauduleuses dans le cadre de 199 appels d'offres. Cette pratique illégale consiste à s'entendre pour soumettre des offres fictives, en vue de faire monter les prix. L'OFT recommande cependant que les entreprises coupables ne soient pas exclues des prochains appels d'offres, car ces pratiques "étaient largement répandues dans le secteur et ceux qui ont fait l'objet d'une enquête sont désormais particulièrement au fait de la concurrence". 25 % des groupes mis en cause pourraient faire appel.

JO 2012 : UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE FINITION EN 2012. Le London Organising Committee of the Olympic and Paralympic Games (Locog), le comité en charge de l'organisation des JO, pourrait désigner un ou plusieurs maîtres d'oeuvre pour superviser les travaux de finition et d'agencement temporaire en 2012. Ils devront convertir les installations, au nombre de 36, à une utilisation en période des Jeux. Dans le détail, ils auront pour mission de trouver des entreprises pour les installations électriques et la construction de barrières par exemple. Les appels d'offres pour la maîtrise d'oeuvre commenceront dès l'été 2010.

IRLANDE

PRÊT BEI EN IRLANDE. La Banque européenne d'investissement (BEI), bras financier de l'UE, va prêter jusqu'à 500 millions d'€ pour financer des projets dans l'énergie en Irlande. Elle va notamment prêter jusqu'à 300 millions au gestionnaire du réseau électrique irlandais EirGrid, pour la construction de "l'interconnecteur est-ouest", une infrastructure qui permettra de relier les réseaux électriques irlandais et du Pays-de-Galles. Cet ouvrage, dont le chantier n'a pas encore commencé, doit être construit d'ici 2012 pour permettre à l'Irlande d'exporter en Grande-Bretagne de l'électricité produite par des éoliennes, tout en améliorant la sécurité de l'approvisionnement en électricité de l'île. Long de 250 km, ce câble haute tension devrait disposer d'une capacité de 500 MW. Une autre enveloppe de 200 millions sera consacrée à la construction de fermes éoliennes.

ITALIE

LE BUDGET 2010 APPUIE LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS. Dans le projet de Loi de finances 2010 que vient d'adopter le gouvernement, deux dispositifs concernent le BTP. La TVA réduite à 10 % pour les travaux de rénovation des logements privés a été pérennisée. Par ailleurs, le crédit d'impôt pour les particuliers effectuant des travaux de rénovation d'un appartement ou de parties communes d'un immeuble a été prolongé jusqu'en 2012. Cette déduction fiscale de 36 % des fonds consacrés aux travaux est appliquée sur l'impôt sur le revenu. Les investissements ne doivent pas dépasser 48 000 € sur 10 ans.

12 MILLIARDS D'EUROS POUR LES INFRASTRUCTURES. La Caisse des dépôts italienne (la Cassa Depositi e Prestiti) a approuvé son plan industriel 2009-2011. Au total, 12 milliards d'€ seront débloqués pour financer des projets d'infrastructures. Dans le détail, la Caisse des dépôts compte investir 6 milliards dans des chantiers d'intérêt public, d'un montant minimum de 25 millions. Le reste des fonds sera utilisé pour soutenir des entreprises privées menant des travaux d'intérêt public, notamment par le biais du "project financing".

Commentaire. Depuis l'adoption du plan de relance gouvernemental l'an dernier, la Caisse des dépôts a vu ses fonctions élargies aux investissements dans le secteur des travaux publics (BEM du 7 septembre, p.5).

PLUS DE 3 000 LOGEMENTS DANS LE PIÉMONT. Dans le cadre du second volet de son opération "10 000 logements d'ici 2012", la région Piémont (nord) va débloquer 256 millions d'€ pour construire plus de 3 000 logements, qui seront ensuite loués à des familles modestes. Les financements seront alloués à des communes, des agences territoriales et des entreprises du BTP présentant des projets correspondants aux exigences de ce plan régional. En lançant cette opération en 2006, le Piémont s'était fixé pour objectif de construire 4 000 appartements et de rénover 6 000 logements, en investissant 750 millions d'€ sur six ans.

PAYS DE L'EST

HONGRIE : LA GARANTIE FINANCIÈRE DEVIENT OBLIGATOIRE. L'obligation de déposer une garantie financière avant de débiter un chantier est applicable depuis le 1^{er} octobre pour les investissements de transports, à partir du 1^{er} janvier pour les autres marchés publics et à partir du 1^{er} avril pour les investissements privés. Dans les deux premiers cas c'est la Direction du domaine qui aura cette tâche tandis que, pour les développements supérieurs à 4,4 millions d'€, une banque pourra également jouer ce rôle. Le ministère espère que la mise en place de cette nouvelle institution permettra de réduire la chaîne de sous-traitance.

Commentaire. Par ailleurs, les règles d'application du paquet d'accélération concernant le BTP, qui a été approuvé l'été dernier par le Parlement, viennent d'être publiées au Bulletin Officiel de Hongrie.

LA BERD VEUT DE L'ARGENT POUR L'EUROPE DE L'EST. La Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) a demandé à ses actionnaires 10 milliards d'€ supplémentaires pour augmenter son capital, afin de faire face à la crise financière, selon le Financial Times du 29 septembre. La BERD a réclamé ces fonds pour pouvoir aider l'Europe centrale et orientale à surmonter l'impact de la crise, selon le FT. Elle veut accroître ses prêts pour compenser la forte chute des financements privés dans la région. Cet appel intervient alors que la BERD a annoncé début septembre qu'elle allait augmenter ses investissements dans l'ancien bloc soviétique à 8 milliards d'€ cette année, à cause de la crise.

LES MAJORS DU BTP EUROPÉEN À L'ASSAUT DU NUCLÉAIRE BRITANNIQUE

Bouygues, Vinci ou encore Skanska, en partenariat avec des Britanniques, devraient se porter candidat pour les marchés de génie civil de la centrale EDF de Hinkley Point – la première des unités de nouvelle génération que le gouvernement souhaite voir construire. Pour sa part, Hochtief s'est positionné pour la centrale dont E.ON et RWE pourraient avoir la charge.

Y penser toujours, n'en parler jamais. Tel est le crédo des constructeurs européens lorsqu'il est question du programme de réalisation des centrales nucléaires de nouvelle génération en Grande-Bretagne, destinées à remplacer celles qui fermeront toutes d'ici dix ans. Pourtant, en annonçant en mai 2007 dans le "Times" qu'il était favorable à la relance du nucléaire (BEM du 28 mai 2007, p.6), Tony Blair, encore Premier ministre, a déclenché une série de manœuvres de grande ampleur chez les majors du BTP. Leur intérêt décuple quand, en avril dernier, le gouvernement de Gordon Brown – lui aussi acquis à la cause de l'atome – annonce avoir présélectionné 11 sites susceptibles d'accueillir la nouvelle génération de centrales nucléaires d'ici à 2025, (BEM du 27 avril, p.7). Il est vrai que le marché est juteux puisqu'il représente quelque 40 milliards de £ (44 milliards d'€) selon les experts, dont une part non négligeable pour le volet "génie civil", et des chantiers qui s'étaleront sur plusieurs années. Reste que la discrétion est de mise sur le sujet. En Allemagne – où le nucléaire reste très impopulaire –, le n°1 de la construction, Hochtief, se refuse à dire ce que tout le monde sait : le groupe s'est clairement positionné dans le sillage des groupes énergétiques E.ON et RWE. Ce tandem de compatriotes électriciens possède plusieurs terrains présélectionnés. En France – où l'atome est mieux accepté ou en tout cas moins débattu – Vinci et Bouygues sont dans les "starting-blocks" pour les quatre centrales qu'EDF entend réaliser. Depuis le rachat de British Energy, EDF possède en effet 5 terrains présélectionnés (+1 acquis aux enchères). Consciente que le nucléaire est un axe de développement majeur pour les 20 prochaines an-

nées, les deux majors hexagonaux mesurent donc chacune de leur parole. Le sujet est délicat et les enjeux trop importants.

Une première centrale à Hinkley Point

Depuis quelques semaines, les événements prennent toutefois une tournure concrète et EDF semble avoir pris une longueur d'avance. Le groupe énergétique français veut construire une première centrale sur le terrain de Hinkley Point entre 2013 et 2017, puis une seconde à Sizewell. EDF a déjà choisi pour les équiper la technologie EPR du groupe nucléaire public français Areva. En plus d'être maître d'ouvrage, EDF serait également "architecte-ensemblier" (maître d'œuvre) de ces centrales, à l'instar de celle de Flamanville (France). EDF, comme ses concurrents européens, n'est toutefois pas assurée de voir son projet mené à son terme. Une fois les sites définitivement choisis, probablement en 2011, les opérateurs devront soumettre aux autorités britanniques leurs projets de réacteurs proprement dits. L'autorisation finale interviendrait en 2013.

Le gouvernement est toutefois désireux de voir les projets avancer au plus vite. La construction de la dernière centrale, celle de Sizewell B, avait en effet pris 12 ans ! Pour faire bonne mesure, EDF s'est donc déjà mis en quête d'un constructeur et a, en avril, fait parvenir à des groupes de BTP potentiellement intéressés des questionnaires de pré-qualification. "Il s'agit de l'étape préliminaire avant les appels d'offres de génie civil, dont la date de lancement n'est pas encore fixée", indique-t-on chez EDF. "Pour le moment, il s'agit juste de circonscrire la cible des entreprises capables de les réaliser." En réalité, EDF souhaiterait réaliser au plus vite des travaux de génie civil préliminaires, et cela avant même que les autorités britanniques aient délivré la "full licence", c'est-à-dire l'autorisation définitive. C'est en tout cas ce qu'affirme un récent article du "Times", citant un document interne à EDF qui planifie la "réalisation d'une série de travaux préparatoires avant 2013" sur les sites de Hinkley Point et Sizewell. Contacté par le BEM, EDF indique qu'à Hinkley Point, les questionnaires de préqualifi-

cation porte sur un premier marché de "travaux de génie civil préliminaires d'au moins 100 millions de £" et un second de "génie civil principal représentant plusieurs centaines de millions de £".

En France, Vinci et Bouygues se sont clairement positionnés sur ces premiers contrats. Le premier a noué dès décembre 2008 une association avec le constructeur anglais Balfour Beatty, lui-même en partenariat avec Areva. Vinci a indiqué au BEM que ce consortium sera à coup sûr candidat pour ces premiers marchés (BEM du 15 décembre, p.16). Bouygues a, lui, fait alliance avec un autre groupe de BTP anglais, Laing O'Rourke et devrait aussi candidater (BEM du 6 juillet, p.10). Martin Bouygues n'a jamais caché que le nucléaire est une priorité de son groupe. De surcroît, l'expérience acquise sur les chantiers de Flamanville et Olkiluoto (Finlande) constitue un avantage non négligeable, malgré les difficultés rencontrées sur ces chantiers. Selon Construction News, deux autres groupements sont sur les rangs : le Suédois Skanska avec les Britanniques Costain, Carillion et Morgan Est ; l'Anglais Kier avec BAM Nuttal (filiale locale du Néerlandais Royal BAM).

L'axe E.ON/RWE moins avancé

Du côté de E.ON et RWE, les choses sont moins avancées. Les Allemands, qui devraient commencer la construction d'une première centrale sur le site de Wylfa (Pays de Galles) n'ont toujours pas choisi officiellement leur technologie. Tout porte à croire qu'ils choisiront l'AP 1000 de l'Américain Westinghouse, le gouvernement britannique ne souhaitant pas voir l'ensemble des centrales construites avec l'EPR. Les deux électriciens d'outre-Rhin ont déjà demandé à Westinghouse de choisir un constructeur pour la partie génie civil. Le groupe aurait, selon le "Contract Journal", déjà "shortlisted" deux consortiums : l'Américain Shaw Group avec le Britannique Laing O'Rourke ; et l'Américain Fluor avec l'Allemand Hochtief ainsi que les groupes anglais Costain/Sir Robert McAlpine.

RUSSIE

POUTINE PROMET DE DESSERRER L'EMPRISE DE L'ETAT SUR L'ECONOMIE. Le Premier ministre russe, Vladimir Poutine, poursuivant son opération de séduction envers les investisseurs étrangers, vient d'assurer que l'Etat allait desserrer son emprise sur l'économie du pays. "Nous allons mettre en œuvre un processus de privatisation", a expliqué l'homme fort du pays lors d'un forum organisé par la banque publique VTB. De son côté, la ministre du Développement économique, Elvira Nabioullina, a souligné que ces privatisations avaient pour but "d'accroître les recettes du budget", déficitaire cette année pour la première fois depuis dix ans. Ces annonces interviennent alors que les autorités russes multiplient les appels aux investisseurs étrangers, reconnaissant que le pays souffre d'un manque chronique d'investissements, notamment dans ses infrastructures.

LA CRISE TOUCHE FORTEMENT LA LOGISTIQUE. La surface des parcs logistiques construits cette année dans la région de Moscou sera trois fois et demie inférieure aux prévisions d'avant la crise, voire quatre fois moindre pour l'ensemble de la Russie, selon l'expert de la société Knight Frank, Roman Bourtsev. Ces prévisions, basées sur des projets confirmés, étaient de 2 millions de m² pour la région entourant la capitale et de 3 millions pour tout le pays. Mais la chute de la demande a conduit à l'annulation ou au gel de la plupart des projets. La zone de Moscou verra cette année seulement 600 000 m² de nouveaux dépôts et la Russie 750 000 m² au total.

Commentaire. Cette conjoncture n'a pas empêché la banque autrichienne Unicredit Bank Austria AG d'accorder un crédit de 85 millions de \$ pour la construction d'un parc logistique haut de gamme, Trilogy Park Tomilino, de 106 500 m² à 7 km du grand périphérique de Moscou. L'un des principaux investisseurs de ce projet est le groupe financier tchèque PPF.

BÂTIMENT : INNOVATION TCHÉTCHÈNE CONTRE LES TREMBLEMENTS DE TERRE. Des chercheurs de l'Institut pétrolier de Grozny, capitale de la République caucasienne russe de Tchétchénie, ont présenté un système novateur de fondations pouvant, selon eux, protéger les bâtiments contre les effets des tremblements de terre. Au lieu de rendre les fondations très massives, avec beaucoup d'acier et de béton, ils proposent de les diviser en trois parties, la première, ancrée dans la terre, étant surmontée d'une "assiette" en acier remplie de billes d'acier baignant dans une huile visqueuse, sur lesquelles repose la troisième partie, solidaire du bâtiment. En cas de secousse, la partie inférieure bouge, mais, "l'assiette" assurant une certaine élasticité, le bâtiment reste stable grâce à son inertie. Le système est relativement peu coûteux, selon ses inventeurs de la chaire de construction à l'Institut pétrolier de Grozny.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT PORTUGAIS MAINTIENDRA LES GRANDS PROJETS

La victoire du parti socialiste portugais aux élections législatives du 27 septembre dernier semble garantir, en principe, la poursuite des grands projets d'infrastructures publiques, notamment les lignes à grande vitesse et le nouvel aéroport de Lisbonne.

La victoire des socialistes portugais aux élections législatives, devraient rassurer le monde du BTP européen. Le PS, qui a obtenu 36,6 % des voix, a inscrit dans son programme la relance économique notamment via la poursuite des grands travaux. Le Premier ministre, José Socrates, est un fervent défenseur de la grande vitesse ferroviaire, y voyant un "instrument de modernisation du pays". Son parti, qui n'a pas la majorité au Parlement, devra toutefois nouer des alliances au cas par cas avec les autres partis. Sur la question des grands travaux, toute alliance avec la droite sociale démocrate du PSD et la droite populiste du CDS-PP, est impossible. Il devra donc plutôt chercher le soutien de l'extrême gauche.

Le nouvel exécutif, qui ne devrait pas prendre ses fonctions avant la fin du mois d'octobre, prendra les décisions qui s'imposent sur les appels d'offres des LGV Lisbonne-Madrid et Lisbonne-Vigo (9 milliards d'€ d'investissements). Six appels d'offres sont prévus (cinq pour la construction et un pour l'équipement), dont deux ont déjà été lancés (BEM du 7 septembre, p.7). Il s'agit du tronçon Poceirão-Caia (LGV Lisbonne-Madrid) et Lisbonne-Poceirão incluant un pont sur le Tage et un accès au futur nouvel aéroport de Lisbonne, sur la rive sud du Tage. La procédure des autres appels d'offres a été suspendue au résultat des élections. Les deux appels d'offres de travaux restants (Lisbonne-Porto et Porto-Valença) ne devraient pas être lancés avant le 2^{ème} trimestre 2010.

C Concernant le Nouvel Aéroport de Lisbonne (NAL), la date de lancement de l'appel d'offres pour construire le nouvel aéroport au sud de Lisbonne (Alcochete) sera fixée par le nouvel exécutif. Le schéma pour la construction et la concession du NAL (un investissement

de 4,9 milliards d'€), qui est lié à la privatisation de l'ANA (Aéroports de Portugal), reste à définir. Le projet fait actuellement l'objet d'une étude d'impact environnemental.

Trois gros projets autoroutiers

Pour les autoroutes, trois projets sont en attente de décisions : l'autoroute du centre dont l'appel d'offre initial a été annulée ; l'autoroute Haut Alentejo et l'attribution du contrat de concession sur la Pinhal Interior (qui en est au stade de la meilleure offre finale). Quatre autres partenariats public-privé (PPP) dépendront du futur gouvernement : Serra da Estrela ; Vouga ; Tejo International et Ribatejo (lancement des appels d'offres à la fin du 1^{er} semestre 2010). Enfin, dernier dossier délicat pour le nouveau gouvernement : l'introduction des péages sur trois autoroutes (Costa da Prata, grande Porto et Litoral Norte). Une mesure annoncée en 2006, mais qui n'a jamais appliquée en raison de son impopularité.

SCANDINAVIE

CARTEL DE L'ASPHALTE : PEINES AGGRAVÉES DANS LE JUGEMENT DÉFINITIF. La Cour suprême de Finlande a alourdi, jusqu'à un total de 82,5 millions d'€, les peines demandées par la direction finlandaise de la concurrence dans l'affaire du cartel de l'asphalte, qui avait impliqué sept sociétés finlandaises entre 1995 et 2001. Le premier jugement date de 2002. Lemminkäinen, le n°2 finlandais du BTP, écope de 68 millions d'€, Skanska Asfaltti Oy, filiale finlandaise du groupe Skanska, de 4,5 millions, NCC Roads, filiale finlandaise du groupe NCC, de 7 millions. Les autres sociétés sont VLT Trading, depuis rachetée par NCC, qui a aujourd'hui disparu, et des petites sociétés municipales.

Commentaire. Depuis, les groupes condamnés ont fait le ménage et mis en place des codes de bonne conduite. Lemminkäinen a organisé des séminaires, Skanska a formé des milliers de salariés, NCC Roads a formé 310 cadres au sein du groupe et tenu plusieurs séminaires concernant les règles de concurrence, le refus de la corruption et l'application du code éthique de la maison. Tous se disent désormais vigilants.

SUISSE

LE BÂTIMENT VA PERCEVOIR LA TAXE CARBONE. Introduite dès l'an dernier en Suisse, la taxe carbone va être révisée, ce qui bénéficiera au bâtiment à partir de début 2010 : le secteur recevra en effet une partie des recettes (jusqu'à 130 millions d'€ par an) afin de financer des rénovations à basse consommation énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables dans les constructions neuves ou anciennes. Ce plafond correspond au tiers du produit de la taxe pour 2008, sa première année d'application. La recette globale, pour sa part, va augmenter en conséquence de la montée du montant unitaire : de 8 € seulement à l'origine, la taxe passera à 24 € l'an prochain et elle pourrait grimper jusqu'à 80 € si le pays n'atteint pas son objectif de 18 % de réduction des émissions de CO₂ en 2014 par rapport au niveau de 1990 et de 21 % en 2017. En fonction des résultats du Sommet de Copenhague, la Suisse se réserve la possibilité de relever son objectif à -30 % d'émissions en 2020, ce qui entraînerait une nouvelle hausse de la taxe à 120 €. La mesure s'applique à toutes les utilisations des combustibles, y compris les centrales électriques thermiques, mais ne touche pas le nucléaire. Environ 900 entreprises se sont inscrites au dispositif qui leur permet d'être exemptées en échange de leur engagement à réduire leurs émissions avec un contrôle gouvernemental annuel.

À NOTER

Irlande : le BTP va un peu mieux. Le déclin dans le BTP irlandais a ralenti au 2^{ème} trimestre, après une dégringolade de la production de 30,8 % sur 12 mois. Il ressort en baisse de seulement 3,3 % par rapport à l'année passée à 2,84 milliards d'€. C'est bien en dessous des 5 milliards du 1^{er} trimestre 2007.

Gestion des déchets en Europe. Au terme de plusieurs années d'enquête, l'Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+) publie, avec le soutien de Suez Environnement et Sita, une analyse de la problématique européenne de prévention et de recyclage des déchets. Elle inclut notamment des données sur les modes de gestion des déchets dans les 27 pays. "Déchets municipaux en Europe – Vers une société européenne du recyclage", Victoires Editions, <http://www.victoires-editions.fr>

Hongrie : incertitudes sur le projet Balaton. Le promoteur irlandais Derek Quinlan, fondateur de Quinlan Private, s'est installé en Suisse pour des raisons personnelles et fiscales. "The Sunday Times" avance toutefois que le groupe aurait accumulé près de 1,5 milliard de £ de dettes. Plusieurs biens immobiliers ont été mis en vente mais la société mère confirme que le projet autour du lac Balaton (400 millions d'€) n'est pas compromis.

Tunnel du Brenner : "petites difficultés" sur le chantier. Les travaux du tunnel ferroviaire du Brenner ont commencé et sont en ce moment marqués, selon Mauro Moretti, responsable de Ferrovie dello Stato, par "de petites difficultés d'ordre géologique". A suivre.

Pont sur le détroit de Messine : bientôt les travaux. Altero Matteoli, le ministre italien des Infrastructures

et des Transports, veut donner un coup d'accélérateur aux chantiers du pont sur le détroit de Messine. "Nous comptons démarrer les travaux à terre en décembre ou au maximum en janvier", a-t-il lancé ces derniers jours. Ce gigantesque ouvrage permettra de relier la Sicile à l'Italie. Les travaux, estimés à 6 milliards d'€, ont été attribués au consortium Eurolink, qui est emmené par le leader du BTP italien Impregilo.

Budget polonais. Le gouvernement polonais a approuvé le projet de Loi de finances pour 2010 à soumettre au Parlement, qui table sur une croissance de 1,2 % du PIB. Les recettes doivent s'élever à 59,26 milliards d'€ et les dépenses à 71,69 milliards. Les privatisations devraient rapporter au Trésor 5,95 milliards d'€.

PROJETS

POLOGNE : PRÊT BEI POUR L'A1. La Banque européenne d'investissement (BEI) a accordé à la Pologne un prêt de 800 millions d'€ pour la construction de l'autoroute nord-sud A1 entre Strykow (près de Lodz) et Pyrzowice (près de Katowice), auquel s'ajoute une garantie de 300 millions. Cette dernière ligne pourrait être activée après l'ouverture de l'autoroute, si celle-ci n'est pas rentable. Il s'agit d'un deuxième prêt important de la BEI à la Pologne, après celui d'environ 1 milliard pour l'autoroute A2 (BEM du 1^{er} juin, p.5). *Commentaire.* D'autres dossiers sont à l'étude à la BEI pour les travaux de rénovation du réseau routier et pour la construction de nouveaux tronçons de l'A1 et de l'A4.

L'AÉROPORT DE FIUMICINO VOIT GRAND. Aeroporti di Roma (Adr), société gestionnaire de l'aéroport romain de Fiumicino, envisage d'agrandir l'équipement. Dans les prochaines semaines, la société devrait publier un premier appel à projet. Le "masterplan" d'Adr prévoit d'étendre Fiumicino vers le nord, notamment en doublant le nombre de pistes. Ces travaux seront réalisés en plusieurs étapes, jusqu'en 2044, avec un budget total de 6 milliards d'€.

TRONÇON DE LA LGV ANTEQUERA-GRENADE. Le Fomento, le ministère de l'Équipement espagnol, vient de donner son feu vert à l'appel d'offres pour la construction du tronçon Pinos Puente-Grenade sur la ligne à grande vitesse (LGV) Antequera/Grenade pour 95 millions d'€. Le délai d'exécution sera de 32 mois pour un tronçon de 12 km. La LGV Antequera/Malaga aura une longueur de 120 km et permettra de rouler jusqu'à 300 km/heure. A l'heure actuelle, six tronçons sur les quatorze que compte le projet ont été attribués, soit 41 km.

HONGRIE : OUVRAGES POUR LUTTER CONTRE LES INONDATIONS DE LA TISZA. Les travaux de construction de deux réservoirs pour lutter contre les crues (Nagykunsag, Hanyi-Tiszasuly) pouvant accueillir 350 millions de m³ d'eau, vont commencer à Tisza-Centre. L'investissement s'élève à 118,5 millions d'€, financé par les Fonds européens. La 1^{ère} étape du Plan Vasarhelyi prévoit la réalisation de six ouvrages d'ici à 2013, dont deux ont déjà été livrés à Cigánd et à Tiszaroff. Deux autres sont en projet en amont du fleuve. Le Plan de développement Nouvelle Hongrie prévoit 407 millions pour ce plan de lutte contre les inondations.

ESPAGNE : ENAGAS INVESTIT DANS UNE UNITÉ DE REGAZÉIFICATION. Le groupe espagnol Enagas va investir 377 millions d'€ dans la construction d'une unité de regazéification du port de Musel, près de Gijón (Asturies). L'investissement porte sur la construction de l'unité et du gazoduc entre El Musel et la Llanera. Les travaux dureront trois ans.

BUDAPEST : LOGEMENTS DANS LE 15^{ÈME} ARRONDISSEMENT. Le promoteur hongrois Elephant Holding a obtenu le permis de construire de son projet de développement de 780 logements. Le permis actuel concerne 190 logements mais le projet prévoit aussi la construction des bureaux, des magasins et d'une maison de retraite. Le parc d'habitation sera réalisé sur un terrain de 23 ha à proximité de l'accès aux autoroutes M3 et M0, pour plus de 111 millions d'€. Les travaux de construction commenceront au printemps pour un début de livraison mi-2011.

LONDRES : GRAND PROJET DE RÉNOVATION RÉSIDENNELLE.

Le district londonien de Merton a lancé un appel d'offres pour la maintenance de son parc immobilier – qui comprend 6 378 logements en location et 2 550 logements détenus pour un temps limité par leur propriétaire – à Merton, Mitcham et Wimbeldon ainsi que dans le sud de Londres. A la clé, un contrat de 10 ans de 219 millions d'€ pour des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation. Les entreprises choisies se verront confier des lots de propriété, au maximum deux chacune. Elles ont jusqu'au 30 octobre pour manifester leur intérêt.

SAINT-PÉTERSBOURG : FEU VERT DÉFINITIF POUR LA TOUR GAZPROM.

Les autorités de Saint-Petersbourg et son gouverneur, Valentina Matvienko, ont définitivement approuvé le projet controversé de la tour d'Okhta Tsentra, un gratte-ciel de 403 m devant accueillir le siège régional du groupe gazier géant Gazprom. Estimé à 1,4 milliard d'€ et entièrement financé par Gazprom, ce projet avait suscité des protestations (BEM du 28 septembre, p. 11). Mais les autorités municipales ont accordé à Okhta Tsentra une dérogation au règlement limitant la hauteur des bâtiments dans le quartier concerné à 100 m. Simultanément, Gazprom s'est engagé à couvrir 40 % des dépenses que la ville doit faire pour rénover trois grandes avenues – Tchernychevski, Vladimirski et Liteiny – et qui s'élèvent au total à 13 millions d'€.

PAYS DE GALLES : L'ÉNORME PROJET D'ÉCOLE MILITAIRE SE PRÉCISE.

La construction d'une école militaire de 13 milliards d'€ sur l'ancienne base aérienne de St Athan, au pays de Galles, devrait débuter fin 2010 après que le district de Vale of Glamorgan ait approuvé le projet. Il s'agit d'un des projets les plus complexes jamais entrepris par le ministère de la Défense. Les architectes Scott Brownrigg, Capita et HLM seront en charge de la conception du "Defence Technical College" (DTC). Le projet est chapeauté par la "joint-venture" Metrix (alliance à 50/50 entre le groupe de défense britannique Qinetiq et le Français Sodexo, qui a remplacé le promoteur immobilier Land Securities Trilium ; BEM du 9 février, p.14) choisi par le ministère de la Défense. Avec ses 400 ha et ses 3 000 élèves, le DTC sera le plus grand centre d'entraînement militaire de Grande-Bretagne. Il ouvrira ses portes en 2014. *Commentaire.* Le ministère de la Défense doit encore donner un feu vert définitif qui n'interviendra pas avant les prochaines élections générales (juin 2010), voire en 2011. Les partis de l'opposition sont pas entièrement favorables à ce projet très onéreux.

BULGARIE : CENTRALE NUCLÉAIRE EN QUESTION.

Le Premier ministre bulgare, Boïko Borissov, a déclaré, après des entretiens avec le groupe énergétique allemand RWE, que Sofia déciderait fin octobre du maintien ou non du projet d'une centrale nucléaire à Béléné. Le financement du projet, signé en janvier 2008 entre la Bulgarie et la Russie, rencontre actuellement des difficultés. Selon une première estimation, le montant du projet devait se monter à 4 milliards d'€, mais la partie russe admet qu'il pourrait atteindre 6 milliards. Le projet comprenant deux réacteurs russes de 1 000 MW chacun, opérationnels pour 2013, doit être réalisé par la société russe Atomstroyexport avec comme sous-traitant un consortium franco-allemand Areva/Siemens chargé notamment des systèmes de sécurité. La banque française BNP Paribas est chargée du montage financier de la construction.

ECOSSE : LE PROJET DE DÉMANTÈLEMENT DE DOUNREAY SE PRÉCISE. L'autorité britannique de démantèlement nucléaire (NDA) a lancé un appel d'offres pour le site abandonné de Dounreay, sur les côtes du nord de l'Écosse. Le projet de 4 milliards d'€ porte sur le nettoyage des trois réacteurs du site. L'alliance Pentland, qui comprend les spécialistes du conseil et de l'ingénierie en environnement le Britannique Amec et l'américain CH2M Hill ainsi que UKEA, l'autorité britannique de l'énergie atomique responsable du développement de l'énergie atomique au Royaume-Uni, est la mieux placée pour remporter le contrat. L'ingénieur-conseil américain URS, à la tête de la "joint-venture" qui s'occupe déjà du nettoyage de la centrale de Sellafield en Cumbrie (nord-ouest de l'Angleterre), réfléchit à une offre éventuelle. Les questionnaires de préqualification devront être rendus le 9 octobre. "La construction de deux nouvelles infrastructures commencera en 2013 et les premiers déchets devraient remonter à la surface en 2017", a annoncé Steve Efemey, responsable du projet. *Commentaire.* On ne sait pas si l'alliance Pentland va perdre alors que l'autorité britannique de l'énergie atomique a vendu sa branche commerciale au groupe britannique de services de support au secteur public, Babcock International, pour 54 millions d'€, alors qu'Amec était fortement pressenti.

CONTRATS

POLOGNE : EGIS POUR LE SUVI DES TRAVAUX DE L'A2. Egis Polska, filiale de l'ingénieur français, avec les Néerlandais DHV et Arcadis, viennent de remporter un marché de 9,5 millions d'€ pour le suivi des travaux pour la construction d'une partie importante de l'autoroute A2 entre Strykow et Varsovie. Ces 91 km, divisés en cinq tronçons, vont être construits par le Chinois China Overseas Engineering Group, le Polonais Mostostal Warszawa, l'Autrichien Strabag et la filiale de l'Espagnol Ferrovial, Budimex (BEM du 21 septembre, p.7).

GRANDE-BRETAGNE : BALFOUR "CANDIDAT PRÉFÉRÉ" POUR DES ÉCOLES. Le groupe britannique Balfour Beatty a été choisi par le district du West Sussex pour participer à son grand projet de construction et de rénovation d'établissements scolaires (West Sussex National Academies Framework), qui représente un investissement de 130 millions d'€. Ce contrat porte sur le développement de quatre écoles du Littlehampton, Lancing, Shoreham et Midhurst Rother. Les contrats de sous-traitance seront attribués en 2010.

PAYS-BAS : HEIJMANS ÉLARGIRA L'AUTOROUTE A50. Le constructeur néerlandais Heijmans Infrastructure a été choisi par le ministère des Travaux publics et hydrauliques (Rijkswaterstaat) pour concevoir et construire l'élargissement de l'autoroute A50 entre Valburg et Grijsoord (14 km). Montant du contrat : 50 millions d'€.

POLOGNE : CONTOURNEMENT DE GDANSK POUR BILFINGER ET WAKOZ. La construction du contournement sud de Gdansk (Pologne) a été confiée à Bilfinger Berger Polska, filiale du constructeur allemand, et au Polonais Wakoz. Le marché s'élèvera à 268 millions d'€. Début des travaux en octobre.

JARVIS POUR L'UNIVERSITÉ D'EXETER. University Partnership Programme (UPP), issu de l'alliance des universités britanniques et du groupe de construction Jarvis pour la construction et la gestion des logements étudiants dans le pays, a signé un contrat de 145 millions d'€ avec l'université d'Exeter. Il va financer, construire et gérer les logements étudiants sur trois sites du campus de Streatham qui appartient à Exeter. Livraison en 2012/2013.

MO : STRABAG ET COLAS FONT CASSER LE RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES. Fin août, la société nationale des autoroutes (NIF) a attribué le contrat de construction d'un tronçon de 11 km de la MO-sud, entre la M6 et la RN51 (2x3voies, 2 ponts, 9 ouvrages d'art) à Porr Epitesi, la filiale hongroise de l'Autrichien Porr, qui avait présenté une offre de 105 millions d'€. Porr était en lice contre Vegyepszer et avec le Consortium Branche Sud II de MO (A-HID Epito, Kozgep, Strabag, Magyar Aszfalt et Colas). Ce dernier, exclu du concours, a fait appel de cette décision. A l'issue de son examen, le comité des marchés publics a modifié le résultat de l'appel d'offres en annulant les offres des deux finalistes précédents. La NIF a également copié d'une amende de 18 000 €. Le concours ne comptant plus que le Consortium Branche Sud II de MO, c'est lui qui remporte le contrat avec une offre plus élevée de 129 millions. La publication officielle de ce résultat est prévue avant fin octobre.

JAN DE NUL POUR LE DRAGAGE DU CANAL DE PANAMA. Le groupe de dragage belge Jan De Nul a obtenu les travaux de dragage de l'entrée Atlantique du canal de Panama pour 61 millions d'€, avec l'offre – de loin – la moins-disante. Il devra enlever 14,8 millions de m³ de terre pour approfondir le canal et le rendre accessible aux super porte-conteneurs. Le contrat comprend aussi une option prévoyant l'enlèvement de 2,3 millions de m³ pour 11,2 millions d'€. De Nul, qui a proposé l'offre la plus basse, était en lice contre notamment China Harbour Engineering Co, Van Oord Dredging, Great Lakes Dredge & Dock Co et un consortium comprenant Boskalis et Dredging International (50 % CFE/Vinci). Fin des travaux prévue en 2014. *Commentaire.* Jan de Nul fait déjà partie du consortium – avec l'Espagnol Sacyr, de l'Italien Impregilo et le Panaméen Construtora Urbana – qui a remporté en juillet le 3^{ème} jeu d'écluses du canal ainsi que les travaux d'extension et d'agrandissement pour 2,1 milliards d'€ (BEM du 13 juillet, p.1).

SOTCHI 2014 : MOSPROEKT/INGUÉOKOM POUR LE STADE OLYMPIQUE. La société publique russe Olimpstroï, qui gère les chantiers olympiques de Sotchi, a choisi un consortium composé du bureau d'architectes américain Populous, associé au Russe Mosproekt-4, de la société de gestion suisse Botta Management Group et du constructeur russe Inguéokom pour concevoir et réaliser le stade olympique de Sotchi, principal site des JO d'hiver 2014 (BEM du 31 août, p. 12). Fin des travaux prévue au 1^{er} trimestre 2013.

ENTRETIEN DE LA LGV MADRID-BARCELONE POUR FERROVIAL/FCC ET TECSA. Deux consortiums se partagent les travaux d'entretien de la LGV Madrid-Barcelone. Pour le tronçon Madrid/Saragosse (45,7 millions d'€) a été attribué au consortium formé de Vias y Construcciones, Comsa, Ferrovial et FCC. Le second (44,3 millions) portant sur la liaison Saragosse-Barcelone a été attribué à un consortium formée par Guinovart Obras y Servicios, Azvi et Tecsa Empresa Constructora. Les travaux doivent être réalisés entre 2010 et 2013 (voir p.5 de ce n°).

COMSA ENTE POUR UN CENTRE CULTUREL EN SUISSE. Le groupe de BTP catalan Comsa Ente, qui a récemment ouvert une filiale en Suisse, vient d'obtenir un premier marché dans ce pays : la construction d'un centre culturel à Lugano, pour 86 millions d'€.

HAMBOURG : UN HÔTEL POUR STRABAG. La filiale du major du BTP autrichien, Strabag Real Estate est maître d'ouvrage d'un complexe immobilier de 180 millions d'€ sur la Reeperbahn, grande artère du quartier animé de Sankt-Pauli. Strabag construit notamment un hôtel de 45 millions pour Arcotel dans ce quartier très touristique. L'Autrichien occupera deux tours de bureaux.

MAÎTRISE D'ŒUVRE

"BURGEAP IGIP", 1^{ER} GROUPE D'INGÉNIERIE DE DROIT EUROPÉEN. Les ingénieristes français Burgeap et allemand IGIP GmbH viennent de créer une société européenne : "Burgeap IGIP Holding SE". Partenaires depuis des décennies sur les marchés internationaux, les deux sociétés sont liées par le capital depuis 2003. L'objectif est de renforcer sa présence à l'international encore. Burgeap IGIP Holding SE mutualise les ressources et le savoir-faire des deux groupes, offrant ainsi une gamme complète de prestations dans l'ingénierie de l'environnement et de l'aide publique au développement. Le nouveau groupe réunit plus de 20 000 références dans 80 pays et 750 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'€ en 2009. Les 20 sociétés du groupe en Europe, Afrique et Asie, fournissent à leurs clients publics et privés des solutions locales adaptées. Les domaines d'expertise du nouveau groupe sont les infrastructures urbaines et rurales, la ville durable, l'environnement industriel, les ressources naturelles, le climat et l'énergie, la santé publique et le développement social et institutionnel.

BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL - SERVICES ASSOCIÉS

ENTRÉE EN BOURSE POUR HOCHTIEF CONCESSIONS ? Selon le "Financial Times Deutschland" (FTD), le n°1 allemand du BTP devrait présenter en octobre l'introduction en Bourse de sa filiale. Plusieurs banques sont en train d'estimer la valeur de l'entreprise pour fixer le prix de l'action. Ce serait la première grande opération depuis 2007 à la Bourse de Francfort. Hochtief Concessions regroupe les participations aéroportuaires mais aussi les activités en partenariat public-privé (autoroutes, écoles et casernes militaires). Hochtief a déjà évoqué par le passé la possibilité d'introduire cette filiale en Bourse (BEM du 31 août, p.14), mais refuse aujourd'hui de commenter l'information. Le pôle "Concessions" restera intégré, assure toutefois le n°1 allemand.

BARRATT INVESTIT MALGRÉ DE FORTES PERTES. Le géant britannique du BTP, Barratt, affiche une perte annuelle avant impôts de 746 millions d'€. Le groupe a, par ailleurs, déprécié près de 550 millions d'actifs immobiliers et dispose d'un carnet de commandes de 3,6 milliards d'€ qui recule de 36 %. "L'année a été particulièrement difficile. Au 1^{er} trimestre, les conditions étaient très dures à cause de la détérioration des perspectives économiques, de la raréfaction du crédit et de la baisse de la confiance", a expliqué le directeur général, Mark Clarke. Barratt a toutefois annoncé une levée de capital de 790 millions pour renflouer ses comptes et acheter des terrains. "Au 2^{ème} semestre, nous avons réussi à maintenir le niveau des prix et à augmenter le nombre des réservations. Ces tendances encourageantes perdurent cet automne", a encore indiqué Mark Clarke. Le groupe compte profiter de ce léger retour de la confiance et a déjà acheté 22 nouveaux terrains. Barratt va construire 12 000 unités dans l'année à venir, en se concentrant de moins en moins sur les appartements. Selon le DG du groupe, le secteur ne retrouvera les niveaux d'activité d'avant la crise que dans huit à dix ans.

Commentaire. Dans ce climat un peu plus favorable pour la construction résidentielle, nombreux sont les constructeurs promoteurs qui réinvestissent. D'où la multiplication des augmentations de capital dans le secteur. Redrow va ainsi lever 164 millions d'€, Liberty 307 millions. Persimmon pourrait, lui aussi, annoncer prochainement une augmentation de capital.

ESPAGNE : ACS FINALISE LE FINANCEMENT DE CASTOR. Le major du BTP espagnol devrait finaliser d'ici fin 2009 le financement de Castor, le plus grand projet de stockage souterrain de gaz naturel en Espagne, annonce "Cinco Días". La filiale de construction industrielle d'ACS, Cobra, négocie avec des banques menées par Santander, CajaMadrid et la Société Générale pour obtenir le prêt qu'elle demande pour financer les travaux (1,4 milliard d'€). La capacité de stockage du site devrait atteindre 1,3 million de m³. Le chantier commencera au printemps 2010.

GREEN APPLE AWARDS 2009. Le groupement "Morgan Vinci", composé de Morgan Est et Vinci Construction Grands Projets, a reçu un prix dans la catégorie "Bonnes pratiques environnementales" dans le cadre des Green Apple Awards 2009, pour le pont de Clackmannanshire en Ecosse. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 17 novembre, à la Chambre des communes britannique. Les Green Apple Awards, organisés par The Green Organisation, récompensent les entreprises, les associations et les individus qui s'attachent à promouvoir les bonnes pratiques environnementales et à préserver notre milieu naturel pour les générations futures. Le même groupement a aussi été sélectionné pour représenter la Grande-Bretagne au prochain concours européen de l'Environnement organisé chaque année par l'Union européenne.

LONDRES : FCC CANDIDAT POUR CROSSRAIL. Le groupe de BTP espagnol vient de préciser qu'il était indirectement candidat au marché du RER londonien, le Crossrail, un marché estimé à 17,52 milliards d'€. FCC s'est intégré au consortium Vinci-Balfour Beatty à travers Beton-und Monierbau, filiale de l'autrichien Alpine, société acquise par FCC en 2006.

IMMOBILIER

TROP TÔT POUR INVESTIR EN HONGRIE ? Le fonds immobilier Deka Immobilien, détenu par Deka Banque, a annoncé un programme d'investissement de grande envergure pour 2010. Il souhaite acheter des biens immobiliers pour 2,5 milliards d'€ dans le monde. Sur les 200 à 300 millions que Deka compte investir en Europe centrale, le gérant de Deka Immobilien, Thomas Schmen- gler, a précisé que cela concernait pour l'instant la République tchèque et la Pologne – achat de centres commerciaux, hôtels et complexes logistiques – car il serait encore trop tôt pour entrer sur les marchés hongrois et baltes.

INDUSTRIE

MATÉRIAUX : ETEX EN CHUTE LIBRE. L'industriel belge des matériaux de construction (éléments de toi- tures, sols et murs) Etex a réalisé un chiffre d'affaires de 869 millions d'€ au 1^{er} semestre 2009, un chiffre en baisse de 13,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2008. Les variations des taux de change ont pesé pour 3,4 % dans cette évolution. Son résultat d'exploitation atteint 45 mil- lions d'€ (109 au 1^{er} semestre 2008). Son résultat net chute de 70 % à 20 millions. Etex table sur une activité encore faible au 2^{ème} semestre, même si certains marchés se stabilisent.

CEMEX : CONCLUSION DE SON OFFRE PUBLIQUE DE VENTE INTERNATIONALE. Le cimentier mexi- cain a annoncé que 1 milliard d'€ de bons de participation ordinaires (CPO) ont été vendus, di- rectement ou sous forme d'actions ADS (American Depositary Share), dans le cadre de son of- fre de vente internationale. Au total, Cemex a retiré de cette offre 1,2 milliard et compte utiliser son produit pour réduire sa dette (BEM du 28 septembre, p.17).

À SUIVRE

Russie : nouveau réseau d'hypermarchés Auchan. Le groupe de distribution français va lancer en Russie un nouveau réseau d'hypermarchés, d'une superficie comprise entre 5 000 et 7 000 m², soit la moitié d'un magasin Auchan classique. Baptisé Radouga (Arc-en-ciel), ce format de "hard dis- count" a été conçu pour le marché russe. Les deux premiers centres devraient être ouverts en 2009 à Kalouga et à Penza. Outre ses 34 hypers, le groupe possède en Russie des supermarchés Atac. No- tons que l'un des majors du BTP polonais, Pol-Aqua, vient d'obtenir un contrat de 32 millions d'€ pour la construction d'un centre com- mercial à Gliwice, en Silésie. Pol- Aqua a déjà construit pour Auchan à Szczecin et à Lomianki.

Croatie : Strabag lorgne sur l'aé- roport de Rijeka. Le major du BTP autrichien Strabag a répondu à l'appel d'offres pour l'agrandisse- ment de l'aéroport croate de Rijeka, un projet de 42 millions d'€. Selon le journal croate "Novi List", sept concurrents ont répondu, dont le Belge Jan de Nul et le Turc Dogus.

Wacker Neuson craint des pertes. Le constructeur allemand de ma- chines de chantier, Wacker Neuson, pourrait enregistrer des pertes pour la première fois de son histoire, longue de 160 ans. L'entreprise de Munich a réduit en 2008 son béné- fice de moitié à 37 millions d'€ pour un chiffre d'affaires de 870 millions. Le président du conseil de surveil- lance vient de se retirer, à la sur- prise générale.

Zaha Hadid récompensée. L'archi- tecte britannique d'origine ira- kienne Zaha Hadid a été récompen- sé le 24 septembre pour sa "contri- bution au monde des arts", à tra- vers le Praemium Imperiale 2009, décerné par la Japan Art Associa- tion. Le "Praemium Imperiale" récompense chaque année cinq per- sonnes qui se sont illustrées dans le domaine de la peinture, de la sculp- ture, de la musique, de l'architec- ture et du théâtre/cinéma.

Russie : Iveco gèle la construction de son usine de Nijni Novgorod. La société italo-russe Saveco, co- entreprise de l'Italien Iveco et du groupe russe Samotlor-NN, a sus-

pendu la construction de son usine de Nijni Novgorod. L'usine devait coûter 50 millions d'€.

Suez Environnement cède Gas Na- tural. La filiale du français GDF Suez a vendu la quasi-totalité de ses 2,5 % dans le groupe énergétique espagnol Gas Natural. Il lui reste moins de 0,2 % du capital. Suez Environnement avait déclaré fin août que cette participation n'était pas stratégique. En revanche, sa maison-mère, qui détient 6,18 %, ne souhaitait pas modifier cette part.

Fitch et Moody's baissent la note d'OHL. L'agence Moody's vient de ramener le "rating" du constructeur espagnol OHL de Baa3 à Ba1 avec perspective négative. Cette mau- vaise nouvelle intervient après un récent classement négatif de l'agence Fitch. Moody's estime que la stratégie de diversification mise en place, qui vise à renforcer l'international et les concessions, a augmenté la dette du groupe et fra- gilisé sa situation financière.

WOLSELEY DANS LE ROUGE. Le n°1 mondial de la plomberie et du chauffage, le Britannique Wolseley, affiche une perte annuelle avant impôts de 830 millions d'€. Le chiffre d'affaires ressort en repli de 2,5 % à 16 milliards. En cause : le ralentissement de l'activité dans les secteurs de la construction et de l'immobilier qui a mené à près d'1 milliard d'€ de dépréciations d'actifs et à une forte augmentation des coûts de restructuration. Wolseley a déjà procédé à plus de 10 000 licenciements et compte continuer à faire des économies l'année prochaine. Elles pourraient atteindre 255 millions d'€. Le P-DG du groupe, Ian Meakins, ne prévoit pas d'amélioration du marché cette année. "Le secteur du logement est en train de se stabiliser mais nous assistons toujours à un déclin des secteurs industriel et commercial, notamment aux Etats-Unis". Pour lui, les conditions économiques resteront très difficiles avec moins de prêts accordés, une augmentation des faillites et une hausse du chômage. Le groupe a toutefois mis en place d'importantes mesures de restructuration et d'économies, qui devraient lui permettre d'économiser, sur l'exercice, 255 millions. Mais surtout, Wolseley a décidé de se recentrer sur son cœur de métier et ses quatre marchés traditionnels : la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les régions nordiques.

LED : TOSHIBA À L'ASSAUT DU MONDE. Le conglomérat japonais Toshiba, qui fabrique aussi bien des réacteurs nucléaires que des ampoules électriques, ambitionne d'étendre ses ventes de luminaires aux marchés étrangers, grâce aux nouveaux éclairages à diodes électroluminescentes (LED). "Nous prévoyons que notre division de nouveaux systèmes d'éclairage génère en 2015/2016 un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'€", a déclaré le DGA de Toshiba, Masashi Muromachi. Cette activité comprend les nouvelles ampoules à LED. "Nous mettons en place des structures en Europe (France, Grande-Bretagne, Allemagne) et en Amérique du Nord afin d'y promouvoir et vendre ces produits", a ajouté M. Muromachi. Le groupe, qui étudie aussi des implantations commerciales dédiées en Chine, en Inde, en Russie et au Brésil, espère ainsi qu'au moins 30 % de ses ventes de "nouveaux éclairages" seront réalisées à l'étranger en 2015. *Commentaire.* Sa division luminaires réalise moins de 3 % de son chiffre d'affaires hors du Japon.

BARRES À BÉTON : CONDAMNATION CONFIRMÉE EN ITALIE. La Commission européenne a adopté de nouveau une décision portant sur une entente dans le secteur des barres à béton en Italie, la précédente ayant été annulée par le Tribunal de première instance, le 25 octobre 2007, pour des raisons de procédure. La nouvelle décision inflige des amendes totalisant 83,25 millions d'€ à Riva Fire (26,9 millions), Lucchini (14,35 millions), Feralpi (10,25 millions), Valsabbia (10,25 millions), Alfa Acciai (7,17 millions), Leali (6,09 millions), Ferriere Nord (3,57 millions) et IRO (3,58 millions). Ces entreprises fixaient divers éléments du prix des barres à béton utilisées pour renforcer les piliers et autres structures en béton lors de la construction de bâtiments, et limitaient ou contrôlaient la production et les ventes. L'infraction a duré de décembre 1989 à mai 2000. À une légère exception près, les amendes infligées ce jour sont les mêmes que dans la décision initiale.

Commentaire. Les huit entreprises concernées représentaient 30 % de la production italienne de barres à béton en 1989 contre plus de 80 % en 2000, le nombre d'acteurs du marché ayant chuté, passant d'une quarantaine à moins de 12, sur la période qu'a duré l'entente.

CARNET

SPIE. Jean Monville, président de Spie depuis 1995, prendra sa retraite fin 2009. Cet ex-président du Syndicat français des exportateurs internationaux (SEFI) a profondément transformé un groupe qui a délaissé le BTP pour les services multitechniques (3,75 milliards d'€ de chiffre d'affaires en 2008) et changé plusieurs fois d'actionnaires : il est sorti du giron de Schneider via un RES en 1997 avec l'aide du Britannique Amec, qui l'a racheté à 100 % en 2003. En 2006, le LBO lancé avec le fonds d'investissement PAI Partners lui permet de reprendre son nom historique.

M. Monville deviendra président d'honneur de Spie et son actuel directeur général, Gauthier Louette, P-DG.

SUEZ ENVIRONNEMENT. Le DG du groupe français de services urbains Suez Environnement, Jean-Louis Chaussade, annonce la mise en place d'une équipe de direction consolidée. Bernard Guirkinger est nommé DG adjoint en charge de la coordination des activités Eau, de la R&D et du développement durable. Il est aussi chargé des relations institutionnelles (affaires européennes, organismes internatio-

naux, ingénierie sociétale). Isabelle Kocher, précédemment DG délégué, est nommée DG de Lyonnaise des Eaux. Elle accompagnera aussi le développement des activités Eau en Europe, plus particulièrement en Allemagne et en Italie. Thierry Mallet, précédemment DG de Degrémont, est nommé DG adjoint de Suez Environnement, en charge de l'international, secteur comprenant Degrémont, l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Europe Centrale et le Moyen Orient. Rémi Lantier précédemment DG délégué de Degrémont est nommé DG de Degrémont

TEXTES OFFICIELS

Nous alertons nos lecteurs sur certains textes officiels qui peuvent les intéresser. Ils seront envoyés gracieusement par courrier aux abonnés sur demande par fax : (33) 01.40.13.52.48 ou e-mail : bem@groupemoniteur.fr

Plan de relance. Avis du CESE sur le "Plan de relance européen" (supplément). *JOUE C228 du 22 septembre.*

Ecoconception. Règlement (CE) n°859/2009 de la Commission modifiant le règlement (CE) n°244/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables en matière de rayonnement ultraviolet des lampes à usage domestique non dirigées. *JOUE L247 du 19 septembre.*

Concurrence. Non-opposition à une concentration Dragados/Pol Aqua. *JOUE C231 du 25 septembre.*

Mobilité. Avis du CESE sur l'"identification des entraves substantielles à la mobilité sur le marché intérieur du travail" (avis exploratoire). *JOUE C228 du 22 septembre.*

Politique énergétique. Avis du CESE sur la communication de la Commission sur la 2^{ème} analyse stratégique de la politique énergétique. *JOUE C228 du 22 septembre.*

Ascenseurs. Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 95/16/CE concernant le rapprochement des législations des États relatives aux ascenseurs (titres et références des normes harmonisées). *JOUE C214 du 8 septembre.*

DPC. Avis du CESE sur la proposition de règlement établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction. *JOUE C218 du 11 septembre.*

INDEX DES PRINCIPALES ENTREPRISES CITÉES DANS CE NUMÉRO

ACS, 13	Burgeap, 13	IGIP, 13	OHL, 14	Tecsa, 12
Alpine, 14	Cemex, 14	Impregilo, 12	Persimmon, 13	Toshiba, 15
Amec, 12	Colas, 12	Inguéokom, 12	Pol-Aqua, 14, 16	Vegyepszer, 12
Arcadis, 12	Comsa, 12	Iveco, 14	Porr, 12	Vias y Constr., 12
Babcock	Costain, 8	Jan de Nul, 12, 14	Redrow, 13	Vinci, 8, 13, 14
International, 12	Egis, 12	Jarvis, 12	Sacyr, 12	Wacker Neuson,
Balfour Beatty, 8,	Etex, 14	Laing O'Rourke, 8	Siemens, 11	14
12, 14	FCC, 12, 14	Liberty, 13	Sir Robert	Wakoz, 12
Barratt, 13	Ferrovial, 12	Magyar Aszfalt, 12	McAlpine, 8	Wolseley, 15
Billfinger Berger, 5,	Fluor Daniel, 8	M-Industria, 1	Spie, 15	
8, 12	Heijmans, 12	Morgan Est, 13	Strabag, 12, 14	
Bouygues, 8	Hochtief, 5, 8, 13	Mosproekt-4, 12	Suez, 10, 15	

OFFRES D'ABONNEMENT

P927

Oui, je désire m'abonner au **BULLETIN EUROPÉEN DU MONITEUR** et je choisis la version suivante*:

Versión e-mail : **6 mois** (24 n^{os}) France : 484,95 € HT (+TVA 19,6%)

Autres pays : 484,95 €

1 an (48 n^{os}) France : 890,46 € HT (+TVA 19,6%)

Autres pays : 890,46 €

Versión papier : **6 mois** (24 n^{os}) France : 642,50 € HT (+TVA 2,1%)

Autres pays : 671 € TTC (port inclus)

1 an (48 n^{os}) France : 1190 € HT (+TVA 2,1%)

Autres pays : 1228 € TTC (port inclus)

clus)

* Pour un abonnement couplé e-mail et papier, nous consulter.

SOCIÉTÉ..... NOM - PRÉNOM

FONCTION SERVICE.....

E-MAIL TÉLÉPHONE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

NAF SIRET Je désire recevoir une facture.

Bulletin d'abonnement à retourner accompagné de votre règlement au :

Bulletin européen du Moniteur - Service Diffusion, 17, rue d'Uzès, 75108 Paris cedex 02

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Bulletin européen du Moniteur

Pour toute information, nous nous tenons à votre disposition à l'adresse suivante : catherine.pasquet@groupemoniteur.fr

BULLETIN EUROPÉEN DU MONITEUR, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris. Tél. : 01.40.13.30.30. Fax : 01.40.13.52.48. E-mail : bem@groupemoniteur.fr

Rédactrice en chef : Laurence Francqueville (01.40.13.50.23); Rédaction : Hugues Boulet (01.40.13.30.14).

Chargée de diffusion : Catherine Pasquet ; tél: (33-1) 40.13.32.11 ; fax: (33-1) 40.13.51.19 ; e-mail : catherine.pasquet@groupemoniteur.fr

Directeur de la publication : Eric Licoy. Directeur de la rédaction : Bertrand Fabre. Editeur : Nathalie Auburtin. Editeur délégué : Anton Keil.

Le Bulletin Européen du Moniteur est réalisé avec la collaboration de la rédaction du "Moniteur" et de ses correspondants exclusifs en Europe.

Abonnement : 1 an (48 n^{os}) : 890,46 € ou 1190 €. HT. Prix du numéro : 29 €. Tarifs valables jusqu'au 31/12/2009.

Le Bulletin Européen du Moniteur est édité par Groupe Moniteur, SAS au capital social de 333 900 €. Siège social, 17, rue d'Uzès, 75108 Paris cedex 02.

RCS Paris B 403.080.823. Code APE 221 E. n° SIRET 403.080.823.00012. N° TVA intracommunautaire FR 32 403.080.823.

Principal actionnaire : Groupe Moniteur Holding. Commission paritaire n°0609 I 85014.

Impression : Groupe Moniteur. Dépôt légal : Octobre 2009.

**BULLETIN
★ ★ ★ ★ ★ EUROPEEN ★ ★ ★ ★ ★
DU MONITEUR**

**DÉCLARATION ET POLITIQUE SUR L'ARCHITECTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Le Conseil des Architectes d'Europe livre son manifeste**

Alors que l'Union européenne réfléchit actuellement à ses priorités budgétaires pour les cinq années à venir, le Conseil des Architectes d'Europe (CAE-ACE) a adopté le 24 septembre sa Déclaration et politique sur l'Architecture et le Développement durable. Ce texte contient notamment des objectifs concrets et des engagements que la profession d'architecte peut entreprendre pour s'assurer que notre environnement bâti est durable et de grande qualité. Le BEM le reproduit ici.

DÉCLARATION ET POLITIQUE SUR L'ARCHITECTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous, responsables et représentants de la profession d'architecte estimons que la conception du cadre de vie bâti a un rôle essentiel à jouer en vue d'assurer la survie de la race humaine et de milliers d'autres espèces vivantes, l'intégrité de la terre et sa biodiversité, et le patrimoine des générations futures, qui est actuellement menacé par le changement climatique et un développement non durable.

Nous sommes conscients que les bâtiments comptent pour près de la moitié de la consommation d'énergie primaire dans le monde occidental, et si l'on ajoute à cela l'impact de l'aménagement du territoire sur le mouvement des biens et des personnes, notre responsabilité en tant que professionnels du cadre de vie bâti va plus loin encore. Les modes de production et les habitudes de consommation non durables exacerbent les changements au niveau de l'environnement et ils peuvent aussi aggraver la pauvreté dans de nombreuses régions du monde. Ferons-nous preuve de sagesse collective afin de choisir la voie d'un développement plus durable ?

La notion de conception architecturale durable intègre : la prise en compte de la sauvegarde des ressources naturelles et de l'efficacité énergétique ; des bâtiments et matériaux sains ; un aménagement du territoire qui prend en compte les aspects écologiques et sociaux ; la protection et l'amélioration de la biodiversité ; ainsi qu'une sensibilité esthétique qui inspire, affirme et ennoblit. La conception architecturale durable réduit de manière significative les impacts des activités humaines néfastes pour l'environnement naturel, tout en améliorant la qualité de vie et le bien-être économique.

Les forces du marché ne peuvent à elles seules assurer un développement durable ; en effet, le changement climatique a été décrit comme le "plus grand échec du marché". Nous incitons fortement les gouvernements à aboutir rapidement à un accord contraignant, qui soit fondé scientifiquement et équitable, en vue de stopper l'augmentation permanente de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cela permettra aux nations et aux régions d'établir et de mettre en œuvre une taxation et des régimes réglementaires adaptés et cela permettra aussi le commerce de droits d'émissions de CO₂ et le transfert de technologies, de manière à favoriser l'innovation et le développement dont nous avons besoin ; un accord pour lequel la profession d'architecte est prête à s'engager.

Nous pensons, avec conviction, que développement durable et analyse du cycle de vie des bâtiments vont de pair et, pris ensemble, ils permettent de s'écarter des approches basées uniquement sur le coût initial, qui se sont avérées si destructrices. La construction est un acte cultu-

rel qui a toujours un impact collectif, et qui doit remplir des fonctions humaines, sociales et technique.

La crise environnementale, économique et énergétique actuelle, et le besoin d'un développement urbain durable, imposent une approche de l'architecture et de l'urbanisme qui vise aussi bien la ville que les bâtiments individuels en tant que systèmes interactifs complexes qui ont des relations étroites et fortes avec leur environnement naturel. Il est essentiel que la qualité de la vie soit déconnectée de l'utilisation irresponsable de ressources non renouvelables.

Nous pensons que des actions urgentes sont nécessaires afin de traiter ces problèmes fondamentaux et de renverser la tendance actuelle.

Eu égard à : la Déclaration d'interdépendance pour un avenir durable, du Congrès mondial des architectes de l'UIA/AIA à Chicago (juin 1993) ; La politique du CAE sur l'architecture et le développement durable du CAE (avril 2007) ; La Charte de Leipzig sur les villes européennes durables, adoptée en mai 2007 par les ministres de l'UE chargés du développement urbain et la cohésion territoriale, et du suivi qui lui a été donné ; aux Conclusions du Conseil sur l'architecture (11/2008).

Dès lors, la profession d'architecte s'engage à entreprendre les actions suivantes :

● **Modifier nos pratiques professionnelles**

- Placer le développement durable au cœur de nos pratiques et de nos responsabilités professionnelles ;
- Promouvoir et adopter des stratégies de réduction et d'adaptation au changement climatique ;
- Développer et améliorer sans cesse les pratiques, les procédures, les produits, les connaissances, les services, les techniques et les normes qui permettront la mise en œuvre d'une conception durable ;
- Oeuvrer afin que tous les éléments existants et futurs qui constituent le cadre de vie bâti – s'agissant de conception, production, utilisation et éventuellement réutilisation – aient le niveau requis en matière de standards de conception durable, tendant vers l'objectif de zéro émission pour le cadre de vie bâti.

● **Promouvoir la conception durable**

- Inclure l'information sur la performance environnementale et énergétique dans tous les concours d'architecture, les prix d'architecture publics et les procédures de sélection compétitives, en tant que critère d'évaluation, chaque fois que cela est opportun ;
- Stimuler la publication de ce type d'information en accompagnement de tous les articles d'architecture.

● **Favoriser la connaissance et la compétence en matière d'environnement**

Soutenir la création de programmes d'enseignement permettant à tous les étudiants en architecture et urbanisme, qu'ils soient en formation ou diplômés, d'acquérir

la maîtrise d'une conception durable, et encourager la formation professionnelle continue et la recherche dans les domaines appropriés.

● **Pratiquer le leadership institutionnel**

Montrer l'exemple de la responsabilité environnementale en initiant et en développant des politiques et des pratiques en matière de conservation des ressources, de recyclage, de réduction des déchets, et des opérations respectueuses de l'environnement, dans toutes les institutions et organisations de la profession.

● **Collaborer à des approches interdisciplinaires**

- Inviter les professions apparentées et les acteurs de l'industrie à développer des approches interdisciplinaires par rapport aux formations, aux initiatives en matière de recherche et aux pratiques industrielles, qui favorisent un avenir durable ;

- S'efforcer de promouvoir des politiques, réglementations et pratiques au sein des gouvernements, administrations et milieux d'affaires, afin de garantir que la conception durable devienne une pratique normale.

● **Elargir la gamme des services offerts et le rayon d'action au niveau national et international**

Collaborer avec des organisations nationales et internationales pour promouvoir des efforts en faveur d'un avenir durable au plan mondial.

POLITIQUE DU CAE EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Efficacité énergétique et cadre de vie bâti : proposition d'une stratégie d'action

Le secteur de la construction a un rôle-clé à jouer dans tout programme politique visant à réaliser un développement durable pour le 21^{ème} siècle. Le cadre de vie bâti est une ressource environnementale importante et relativement stable. La plupart des bâtiments ont une durée de vie de plusieurs dizaines d'années et beaucoup résistent des siècles. Dans la mesure où c'est le principal actif physique de la société, si l'on veut qu'il acquière une bonne valeur, il importe de tenir compte de tout le cycle de vie du bâtiment en évitant toute vue à court terme visant à réduire le coût initial. Une stratégie de développement durable cherchera à prolonger la vie des structures existantes et à favoriser donc l'utilisation des matériaux à l'aide desquels elles ont été construites à l'origine. L'adaptation est généralement préférable à une construction neuve et l'amélioration de la performance représente en général un déploiement efficace de moyens.

Les bâtiments ont un impact sur l'environnement à différents niveaux, y compris ceux de la ville et de la région, le domaine et le quartier, le bâtiment individuel, et par rapport aux matériaux, composants et systèmes dont les bâtiments sont faits. Il est important d'envisager le cycle de vie, comme déjà évoqué. Le choix des matériaux, par exemple, a des conséquences : l'impact dû à l'extraction, au traitement, à la fabrication ; leur 'intensité' énergétique ; les émissions associées à certains matériaux ; et à l'entretien, la démolition, le recyclage et l'élimination de produits de construction. Là encore, par rapport aux décisions liées à la conception et qui affectent la consommation de carburant, on peut songer aux émissions polluantes dans l'atmosphère ; à la quantité d'énergie primaire consommée ; à l'extraction/collecte, au traitement et à la distribution des carburants – qui, tous, ont des impacts qui vont parfois très loin.

Une philosophie du développement durable dans les bâtiments exige que l'on tienne compte des implications environnementales associées à la conception, à la construction et à l'utilisation des bâtiments. L'utilisation appropriée de matériaux de construction locaux est indi-

quée en tant que premier choix. La logique au niveau macro réside dans la conservation des carburants fossiles et l'évitement de la pollution associée et du réchauffement global. Au plan local, le fait de favoriser la production indigène contribue à préserver les ressources, métiers et artisanat locaux. En général, l'utilisation de ressources locales contribue aussi à l'expression régionale des bâtiments, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance à un lieu dans l'environnement bâti.

L'énergie est un élément clé (mais un élément seulement) du problème du développement durable. Les bâtiments représentent près de la moitié de toute la consommation énergétique de l'UE. Il est parfaitement possible d'améliorer la performance énergétique des bâtiments en Europe. Nombre de possibilités resteront inexploitées (en particulier dans des bâtiments existants) lorsqu'on laisse les forces primaires du marché décider seules des investissements optimaux en matière d'économies d'énergie, sans tenir compte du coût total des impacts externes. La sécurité de l'approvisionnement, les prix du carburant, les préoccupations environnementales et les attentes des consommateurs font partie des pressions en faveur du changement. Ceci donne naissance à des normes de performance des bâtiments plus strictes et plus extensives, parmi d'autres réponses qui sont destinées à garantir que l'UE puisse réaliser les objectifs contraignants imposés par les traités internationaux en termes de limitation des gaz à effet de serre, ainsi que pour d'autres raisons de politiques publiques.

Les législations et réglementations nationales et locales en matière de construction ne constituent toutefois que des minima et elles représentent souvent dans la pratique une série de barrières à des adaptations minimalistes de bâtiments existants en vue de nouvelles utilisations. Une plus grande flexibilité des normes par rapport à la capacité portante des planchers ou à la résistance au feu de plafonds en matériaux traditionnels ou d'éléments de menuiserie, par exemple, permettraient d'allonger la durée de vie utile de bâtiments existants sains, avec l'avantage supplémentaire de conserver des proportions et détails agréables. Il est crucial que les réglementations soient conçues de manière intelligente.

La conception et la construction d'un bâtiment qui tire un avantage optimal de son environnement ne doit pas représenter un coût supplémentaire en capital et, même s'il peut nécessiter des ressources un peu plus importantes que des bâtiments à haute ingénierie "conventionnels", il sera sans doute beaucoup moins coûteux à l'usage.

Les questions énergétiques et de développement durable ne peuvent être considérées seulement du point de vue technique car, de par leur nature même, ces approches et systèmes sont susceptibles d'avoir des implications architecturales profondes. Une critique que l'on pourrait facilement adresser aux premiers bâtiments solaires, par exemple, est que pratiquement toutes les autres considérations étaient subordonnées à la 'collecte' d'énergie. Il faut souligner que l'architecture efficace sur le plan énergétique et l'architecture durable ne constituent pas un style, comme le montreront les études des réussites en la matière. L'expérience spatiale dans une architecture plus durable n'est pas nécessairement différente, si ce n'est dans la mesure où des bâtiments solaires passifs, des bâtiments conçus pour réagir au climat et aux conditions ambiantes, permettent de créer des intérieurs d'une qualité dynamique informée par les changements dans la lumière du jour et le rayonnement solaire ainsi que la position de ce dernier, avec des espaces procurant le sentiment du moment du jour ou du changement de saison dans l'environnement immédiat.

Ce processus d'évolution vers des formes plus durables de développement pourrait être traité de manière analogue aux systèmes biologiques, non seulement du fait de leur complexité mais aussi du fait du processus évolutif des écologies. Les complexités se développent et au fil du temps, le système dans son ensemble évolue vers une plus grande diversité et développe une relation symbiotique et durable avec son environnement. Les organismes biologiques ne trouvent pas des environnements auxquels ils s'adaptent ou meurent. Ils construisent véritablement leur environnement. De la même manière, la relation d'un bâtiment avec son environnement n'est pas une adaptation, mais plutôt une construction. L'environnement dans lequel on construit est lui-même construit selon un concept, et dépasse la notion de construction réactive à des conditions existantes d'un site ou d'une situation donnée. La situation environnementale et énergétique actuelle et le besoin d'un développement urbain durable exigent une approche de la planification et de l'architecture qui considère à la fois la ville et le bâtiment individuel comme des systèmes complexes interactifs qui présentent des relations symbiotiques avec leur environnement, et qui utilisent des méthodes telles que l'empreinte écologique en vue de rendre explicites les relations entre l'utilisation des ressources urbaines et la terre nourricière disponible.

LE CONTEXTE POUR LES ARCHITECTES

Depuis plusieurs années, le CAE participe activement à un processus d'analyse et d'action au niveau européen qui, entre autres choses, a visé à promouvoir l'architecture en tant qu'élément important dans la qualité de vie des citoyens européens, par le biais de divers facteurs économiques, sociaux et culturels. Ces actions poursuivaient aussi un autre objectif, qui était de réaffirmer le rôle primordial des architectes dans la mise en œuvre d'une construction durable et de qualité, satisfaisant les attentes et les besoins des clients, tout en préservant l'intérêt public. La stratégie proposée ci-dessous est directement liée à l'approche adoptée par la publication du document politique du CAE "Architecture et Qualité de vie" (2004), par l'engagement du CAE en faveur de diverses activités de recherche et de démonstration et, en particulier, dans ce contexte, par un ouvrage important : "Un Vitruve vert", disponible en plusieurs langues.

Citons parmi les messages clés du document 'Architecture et Qualité de vie' : *La durabilité des bâtiments publics et privés et la sécurité des espaces publics influencent fortement le bien-être des citoyens et, partant, la structure sociale de la société. Il est, dès lors, nécessaire de veiller à ce que tous les aspects du développement durable – socio-économiques, culturels et environnementaux – soient pris en compte dans le développement du cadre de vie.*

En 1993, profession tout entière s'était engagé dans une 'Déclaration d'Interdépendance pour un avenir durable' lors du Congrès mondial de l'UIA (Union internationale des architectes) à Chicago. Plus récemment, certaines organisations membres du CAE ont pris des initiatives politiques importantes par rapport au développement durable et à la pratique architecturale – le Conseil du RIBA (Royal Institute of British Architects), par exemple, a approuvé à l'unanimité en octobre 2006 la notion de 'Contraction and Convergence (C&C)' comme fondement de la politique de l'Institut en vue d'orienter les objectifs en termes de réduction d'émissions. Le concept de contraction et convergence est une philosophie soutenue sur le plan international qui vise à combattre le changement climatique, et qui requiert un accord global sur les niveaux d'émissions mondiales requis afin de maintenir

les gaz à effet de serre dans l'atmosphère à des niveaux inoffensifs. En adoptant le concept en tant que l'un des éléments d'une proposition politique qui comporte quatre parties, le RIBA vise à augmenter la prise de conscience au sein du public de la menace que présente le changement climatique, et il utilise cette politique dans ses actions de lobbying à l'égard des organisations et gouvernements qui ont une influence. Un autre exemple que l'on peut citer est la production, récemment, par le Conseil national de l'Ordre des architectes français (CNOA) d'un DVD informatif et instructif sur le sujet du développement durable. Le DVD expose la politique recommandée par le CNOA et il présente des éléments documentaires sur plusieurs exemples de bonne pratique ; il permettra aux architectes membres de l'Ordre de s'informer en détail sur les avantages que présente l'adoption dans leurs activités d'approches orientées vers le développement durable.

Plusieurs évolutions récentes au niveau de l'UE au cours de ces dernières années offrent un contexte favorable pour le lancement d'actions spécifiques au sein de l'UE et dans les différents Etats membres.

Le contexte européen

Dans son Livre vert du 8 mars 2006, "Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable" (COM (2006) 105), la Commission européenne a proposé une politique énergétique européenne commune en vue de permettre à l'Europe de faire face aux défis futurs en matière d'approvisionnement énergétique et aux effets que ceux-ci auront sur la croissance et l'environnement. D'après la Commission européenne, l'UE doit agir vite et efficacement dans six domaines prioritaires pour pouvoir disposer d'un approvisionnement énergétique sûr, compétitif et durable. Le marché interne, l'efficacité énergétique, la recherche et la politique extérieure contribueront tous à faire de l'Europe un acteur puissant sur la scène internationale. La Commission demande aux Etats membres de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en œuvre une politique énergétique européenne basée sur trois objectifs centraux :

- Durabilité : combattre activement le changement climatique en favorisant les sources d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- Compétitivité : améliorer l'efficacité de la répartition énergétique européenne en créant un marché intérieur de l'énergie réellement compétitif ;
- Sécurité d'approvisionnement : mieux coordonner l'approvisionnement et la demande de l'UE en matière d'énergie dans un contexte international.

Le premier est d'une importance tout à fait particulière pour les architectes et le secteur de la construction.

L'Union européenne a formulé une stratégie à long terme en vue de coordonner les politiques de développement durable sur le plan économique, social et environnemental, son objectif étant d'obtenir une amélioration durable du bien-être et du niveau de vie des générations actuelles et futures. La communication de la Commission du 15 mai 2001 ("Une Europe durable pour un monde meilleur: une stratégie de l'UE en faveur du développement durable" ; COM (2001) 264) et sa communication du 13 décembre 2005 sur la révision de la Stratégie de développement durable - Une plate-forme d'action (COM (2005) 658), esquisse une stratégie pour un développement durable qui ajoute une troisième dimension, environnementale, à la Stratégie de Lisbonne et qui doit servir de catalyseur pour les décideurs politiques et l'opinion publique en vue de modifier le comportement de la société. Elle est axée autour de propositions qui se recoupent, de me-

sures en vue d'atteindre des objectifs à long terme et d'une préparation et un contrôle effectifs des politiques. Tout ces éléments peuvent être vus comme étant des contributions à l'ensemble des mesures publiées en 2007 par la Commission européenne en vue d'établir une nouvelle politique énergétique pour l'Europe permettant de combattre le changement climatique et de stimuler la sécurité et la compétitivité de l'Europe. L'ensemble des propositions a fixé une série d'objectifs ambitieux concernant les émissions de gaz à effet de serre et les énergies renouvelables et visent à créer un véritable marché intérieur pour l'énergie et à renforcer une régulation effective. La Commission pense que si l'on arrivait à un accord international sur un cadre général pour l'après-2012, cela pourrait conduire à une réduction de 30 % des émissions des pays industrialisés d'ici à 2020. Suite à ces propositions, la Commission s'est engagée en mars 2008 à ce que l'UE réduise les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici à 2020, en particulier par des mesures d'efficacité énergétique. En présentant les propositions, le Commissaire à la politique énergétique, Andris Piebalgs, a déclaré : "Si nous prenons les bonnes décisions maintenant, l'Europe peut conduire le monde vers une nouvelle révolution industrielle : le développement d'une économie consommant peu de carbone. Notre ambition de créer un marché interne qui fonctionne, de promouvoir un bouquet énergétique propre et efficace et de faire les bons choix en matière de recherche et développement détermineront si nous guideront ce scénario ou si nous suivrons les autres".

Le "paquet" était basé sur trois axes centraux :

● *Un vrai marché intérieur de l'énergie*

L'objectif est de donner un véritable choix aux consommateurs d'énergie européens, qu'il s'agisse de citoyens ou d'entreprises, et de d'encourager les énormes investissements nécessaires dans le domaine énergétique. La Commission argue du fait que le marché unique est bon, non seulement pour la compétitivité, mais aussi pour la durabilité et la sécurité.

● *Accélérer l'évolution vers une énergie faible en carbone*

La Commission propose que l'UE s'impose comme le leader mondial en matière d'énergies renouvelables, en fixant un objectif contraignant de 20 % de son approvisionnement énergétique global qui devra provenir de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2020. Cela nécessitera une croissance massive dans les trois secteurs des énergies renouvelables.(...) En outre, l'ensemble de mesures législatives de 2007 inclut des mesures spécifiques en vue de faciliter la pénétration du marché à la fois pour les biocarburants et pour le chauffage et la climatisation. La recherche est elle aussi cruciale en vue de réduire le coût de l'énergie propre et de placer l'industrie à l'avant-garde du secteur technologique de l'énergie pauvre en carbone. Pour atteindre ces objectifs, la Commission a proposé un Plan pour les technologies énergétiques stratégiques, qui a été adopté par le Conseil. L'UE augmentera d'au moins 50 % ses dépenses annuelles de recherche en matière d'énergie pour les sept années à venir.

● *Efficacité énergétique*

La Commission a réitéré son objectif d'économiser 20 % de la consommation énergétique primaire totale d'ici à 2020. En cas de succès, cela signifierait qu'en 2020, l'UE consommera 13 % d'énergie de moins qu'aujourd'hui et qu'elle économisera 100 milliards d'€ et 780 t de CO₂ chaque année. La Commission a proposé que l'on accélère l'utilisation de véhicules propres; que l'on introduise des normes plus sévères et un meilleur étiquetage des appareils; une meilleure performance

énergétique des bâtiments existants dans l'UE et une efficacité améliorée de la production, de la transmission et de la distribution de chaleur et d'électricité. La Commission a aussi proposé une nouvelle convention internationale sur l'efficacité énergétique.

Depuis l'adoption de ces objectifs contraignants, des progrès ont été réalisés à travers le recadrage ou la révision de plusieurs directives-clés, concernant la performance énergétique des bâtiments, la labellisation (ecolabel) des produits liés à l'énergie, et le design écologique des produits consommateurs d'énergie. En outre, le Plan européen de relance de décembre 2008, prévoit des investissements importants dans le secteur de la construction, axés sur l'adaptation des bâtiments existants en matière d'efficacité énergétique. Dans ce contexte, tous les acteurs du secteur de la construction se sont rassemblés pour établir, en coopération avec la Commission européenne, une Initiative européenne sous la forme d'un Partenariat public-privé, qui va guider les investissements en matière de recherche et développement dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments.

LE CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

Le CAE s'engage à présent, pour ce qui le concerne directement ainsi que par rapport à d'autres organisations intéressées, à promouvoir les principes du développement durable et à formuler des propositions d'actions concrètes et à contribuer à la mise en œuvre de propositions adoptées. Les domaines concernés par de telles actions sont notamment

- Au niveau institutionnel : la Commission et le Parlement européens, les Etats membres (actions conjointes au plan européen), notamment via le Conseil ;

- Au niveau du secteur du BTP : le Forum européen de la Construction (ECF), le Conseil européen pour la recherche, le développement et l'innovation dans la construction (Eccredi), la Plate-forme technologique européenne pour la construction (ECTP), l'initiative européenne "Energy-Efficient Buildings" (E2B-EI), et la coopération avec des organisations professionnelles apparentées.

- Au niveau des organisations membres : les architectes membres et les étudiants en architecture.

Parmi les mesures spécifiques à prendre rapidement figure l'inclusion d'informations sur les performances environnementales et énergétiques en tant que critère dans l'évaluation de tout concours d'architecture et tout processus de sélection compétitif ; l'incitation à ce que des informations similaires accompagnent tous les articles d'architecture publiés ; et aussi la formulation d'une recommandation pour qu'une information de cette nature constitue un critère supplémentaire dans le processus de sélection dans les prix d'architecture publics.

Le Conseil des architectes d'Europe (CAE) représente la profession d'architectes au niveau européen. Il rassemble les organisations réglementaires et les associations professionnelles représentatives de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne, les pays en voie d'accession, ainsi que la Norvège et la Suisse. A travers ses organisations membres, le CAE représente les intérêts d'environ 480 000 architectes de 33 pays d'Europe. Conseil des architectes d'Europe, Rue Paul Emile Janson 29, B-1050 Bruxelles ; E-mail : info@ace-cae.eu. Voir http://www.ace-cae.org/MemberN/Content/FR/docs/brochure_06-2009.pdf

ⁱ Dans le rapport préparé pour le gouvernement du Royaume-Uni en 2007 par Lord Stern <http://www.occ.gov.uk/activities/stern.htm>